

AU CŒUR DES TERRITOIRES

rapport d'activité 2017

La MSA l'affiche : c'est son enracinement dans les territoires et ses modes de fonctionnement originaux qui assoient sa légitimité et lui permettent de mieux répondre aux besoins des adhérents. Décidée à maintenir une présence importante au cœur de ces bassins de vie fragiles – son réseau de 24 000 élus témoigne de cet engagement marqué –, elle a choisi lors de sa 34^e journée nationale, fin octobre 2017 à Marseille, un thème de réflexion porteur de sens et fédérateur pour elle : « la MSA au cœur des nouvelles dynamiques territoriales ».

Réformes, évolutions démographiques, sociologiques et économiques, montée en puissance du numérique participent à la recomposition des espaces ruraux et à l'évolution de la protection sociale. Le régime agricole doit nécessairement faire preuve d'adaptabilité mais veut continuer d'être un acteur de référence. Ses délégués participent concrètement, sur le terrain, à des actions sociales, de santé et de développement local. Proximité avec les préoccupations des populations agricoles et rurales, connaissance de leur lieu de vie, relations avec les acteurs locaux et partenariats nombreux... la MSA perçoit les besoins émergents et les porte aussi au plan national.

Des préoccupations, des réalisations et des initiatives partagées dans ce rapport d'activité 2017.

Interview croisée du président et du directeur général	p. 4
Carte d'identité de la MSA	p. 8
La protection sociale agricole en chiffres	p. 10
Ancrage dans les territoires ruraux Accompagnement des personnes en difficulté / Actions des élus et lien social / Animation des territoires / Santé et prévention des risques professionnels / Politique du bien vieillir / Offre de services	p. 12
Acteur au plan national Protection sociale / Gestion pour compte de tiers / Santé en agriculture / Responsabilité sociale, sociétale et environnementale	p. 26
Investissement des territoires numériques Mutualisations de proximité / DSN et Tesa / Nouveaux modes de travail / Services en ligne	p. 36
Au-delà du territoire métropolitain Coopération en Tunisie et en Afrique subsaharienne Protection sociale à Saint-Barthélemy	p. 47



Pascal Cormery, président de la MSA, et Michel Brault, directeur général de la caisse centrale de la MSA, réaffirment un engagement sans faille pour les territoires ruraux.

DES OPPORTUNITÉS À SAISIR DANS UN MONDE EN MOUVEMENT

Souci de défense de la ruralité et volonté d'une présence active sur les territoires animent les dirigeants d'une institution qui inscrit toujours ses projets dans une démarche participative et responsabilisante.

Quelques mois après la journée nationale MSA d'octobre 2017, quel est votre regard sur la réflexion engagée ?

MICHEL BRAULT : La thématique retenue pour cette rencontre – « La MSA au cœur des nouvelles dynamiques territoriales » – est une préoccupation permanente de notre institution. Cette journée nationale est un moment privilégié car elle permet une analyse en profondeur : qu'avons-nous fait ? Quelles sont les attentes ? Quelle est la position des partenaires ? Comment évolue l'environnement ? Tout cela doit nous donner de nouvelles perspectives et déboucher sur un plan d'action.

PASCAL CORMERY : Aujourd'hui, la MSA reste le seul organisme de protection sociale sur les territoires ruraux et dans les villes intermédiaires. Avec trois agences par département en moyenne, notre participation aux maisons de services au public (MSAP) et notre réseau d'élus, nous assurons une présence qui permet de garantir un premier niveau d'information. Si la montée en charge du numérique est irrémédiable, il ne faut pas oublier qu'il existe encore des endroits où il est difficile de bénéficier d'une couverture numérique ou que l'illettrisme touche 7 % de la population adulte, dont la moitié vit en zone rurale. Nous devons continuer d'accompagner cette transition. Pour répondre au mieux aux besoins locaux, nous disposons désormais d'un outil de cartographie, GéoMSA. Grâce aux diagnostics territoriaux menés dans les champs de l'action sanitaire et sociale, et de la santé, et avec des moyens financiers préservés, les élus et les équipes administratives peuvent cibler les projets à développer.

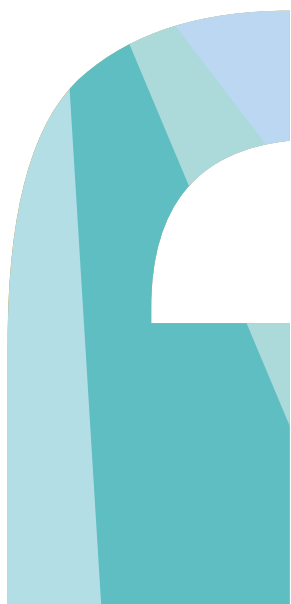
Quelles sont les attentes des pouvoirs publics et des adhérents sur la présence de la MSA sur les territoires ?

MICHEL BRAULT : Nous sommes dans un monde où les réformes en cours ou annoncées sont multiples. Inévitablement cela entraîne des remises en cause, des incertitudes. Il est bon dans ce contexte de pouvoir s'appuyer sur une institution crédible et qui a toujours su s'adapter au fil du temps. Notre société est en mouvement mais est en quête de repères. Nous devons être ce repère, cette balise pour le monde rural.

PASCAL CORMERY : La disparition du RSI (régime social des indépendants) nous interpelle. Pour autant, à travers nos échanges fréquents avec les pouvoirs publics, rien ne laisse entendre une remise en question de l'existence de la MSA. Ils attendent de nous des propositions. La balle est dans notre camp. Nous allons donc la saisir et jouer sur nos spécificités, y compris en misant sur notre petite taille. Notre atout, c'est notre agilité. Nous seuls avons encore la possibilité d'expérimenter des actions sur un périmètre circonscrit avant de les généraliser. Nous sommes en mouvement et nous allons le montrer en construisant des projets pour les territoires et pour tous nos adhérents.

La vie sur les territoires ruraux évolue. Comment la MSA prend-elle en compte cette nouvelle donne ?

MICHEL BRAULT : La vie n'est pas un problème binaire, opposant le rural et l'urbain, l'agricole au non agricole, la MSA est ce ■■■



Nous sommes dans un monde où les réformes en cours ou annoncées sont multiples. Notre société est en mouvement mais est en quête de repères. Nous devons être ce repère, cette balise pour le monde rural.

MICHEL BRAULT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CCMSA

trait d'union recherchant en permanence les meilleures réponses aux attentes et besoins. La force de la MSA est qu'elle s'inscrit toujours dans une démarche participative, responsabilisante, s'appuyant sur la notion de développement social local.

PASCAL CORMERY : Les pouvoirs publics ne peuvent pas nous demander de mener des projets sans soutenir notre activité. L'entreprise dans sa globalité doit préserver un niveau d'activité. Désormais, nous nous devons d'être proactifs envers les entreprises de l'agroalimentaire, les coopératives et leurs filiales, les grands comptes donc, mais aussi envers les initiatives qui s'inscrivent dans le prolongement de l'activité agricole ou sur l'exploitation, comme les magasins de producteurs, la production d'électricité par les éoliennes ou l'agrotourisme, par exemple, et enfin envers les nouveaux types d'agriculture sur des surfaces plus restreintes. Nous avons pris contact avec l'Afaup [association française d'agriculture urbaine professionnelle]. Nous pouvons lui apporter tous les services du guichet unique. Par ailleurs, en matière de gestion pour compte de tiers, nous savons nous adapter à toutes les demandes des entreprises. Nous saurons faire fructifier notre expertise dans ce domaine également.

De nouveaux besoins émergent, notamment avec la montée en charge du numérique. Comment la MSA s'organise-t-elle pour y répondre ?

MICHEL BRAULT : Il est évident que le digital est au cœur de nos préoccupations face aux évolutions et attentes. Mais il ne faut pas limiter ce dossier à l'aspect physique (l'accès au réseau, sa capacité), c'est surtout une dimension humaine qui est en jeu. Un accompagnement est nécessaire pour éviter ce qu'on appelle la fracture numérique qui, si on n'y prend pas garde, générera une exclusion massive. Le régime de protection sociale agricole doit s'investir pour éviter ce risque.

En outre, pour répondre aux besoins émergents, le Groupe MSA développe une offre de services qui colle à la réalité des territoires et des attentes – elle peut donc être très diverse selon les régions, mais doit s'afficher avec une volonté d'identité partagée.

PASCAL CORMERY : Avec le directeur général de la caisse centrale, nous faisons corps sur le sujet : l'avenir de la MSA se joue aussi dans sa capacité à proposer des services sur les territoires. Dans ce secteur d'activité, nous évoluons dans un monde concurrentiel. Et j'assume avec force cette position : si notre priorité est de fournir à la population le meilleur service au moindre coût, comme c'est le cas avec les Marpa [maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie] par exemple, nous ne devons pas nous interdire de parler business et d'en faire. C'est une chance que les pouvoirs publics aient accepté le rapprochement, sans confusion budgétaire, de ces activités avec la MSA. Nous devons le faire savoir largement car nos structures nationales manquent encore de lisibilité.

Comment les élus prennent-ils leur place dans ces évolutions ?

MICHEL BRAULT : Face aux risques d'exclusion, de délaissement des espaces ruraux, la réponse est humaine et la chance de la MSA est de pouvoir s'appuyer sur un personnel motivé et un réseau d'élus qui doit être un facilitateur, un démultiplicateur d'énergie. Dans le domaine du digital notamment, nous en sommes au stade des expérimentations. Il faut en tirer les enseignements et généraliser les réussites.

PASCAL CORMERY : Je suis convaincu qu'il est grand temps de faire évoluer la représentativité des élus de l'institution. Je ne verrais pas d'inconvénient à incorporer une dose de professionnalisation dans les mandats. Dans un conseil d'administration, c'est la somme des compétences individuelles qui fait la compétence collective. Le

nombre des délégués baissera de 30 % aux prochaines élections. C'est un des effets du redécoupage territorial, avec la diminution du nombre de cantons. Ce qui plaide en faveur d'un engagement plus fort des délégués : des personnalités actives qui n'hésitent pas à affirmer davantage les positions politiques du régime au niveau local. Et qui ne rechignent pas non plus à communiquer. Dans un monde où la médiatisation est si importante, on a tout à y gagner. C'est ainsi que, pour ma part, j'ai personnellement choisi de porter la parole de la MSA sur les produits phytosanitaires, un dossier spécifique et sensible.

En quoi les mutualisations de proximité contribuent-elles au maintien de l'attractivité des territoires ?

MICHEL BRAULT : En engageant les mutualisations de proximité, nous avons fait un choix politique et social, le maintien d'activité dans chaque département. La facilité aurait conduit à d'autres choix, mais nous restons fidèles à nos valeurs. Je tiens à saluer l'ensemble des administrateurs qui ont adhéré à cette démarche, mais surtout l'ensemble des salariés car ce choix génère des remises en cause, des adaptations. Je suis conscient des difficultés à court terme mais la réussite est en vue grâce à tous.

PASCAL CORMERY : Nous ne pourrions rendre un vrai service que si nous préservons notre *back office*. C'est aussi un gage de qualité que de garder la main sur le dossier d'un adhérent qui se présente en agence pour pouvoir instantanément le renseigner. Mais je m'insurge contre ces voix qui voudraient le délocaliser sur trois ou quatre sites névralgiques en France. Il existe un discours paradoxal chez nos décideurs politiques, qui voudraient sauvegarder des activités de services sur les territoires ruraux tout en concentrant la production dans quelques zones urbaines – ce qui peut aussi générer des problèmes de logement, de circulation et d'environnement. Avec les mutualisations de proximité, nous avons fait le choix de participer à la redynamisation de la ruralité pour continuer à jouer notre rôle d'animation sur le terrain. La répartition de l'activité économique doit se faire sur l'ensemble du pays.

Le maintien de la présence sur les espaces ruraux passe-t-il par un renforcement des partenariats ?

MICHEL BRAULT : Le partenariat est dans notre culture. Ensemble nous sommes plus forts. Il se concrétise tant entre les acteurs locaux par l'initiative territoriale, qu'entre les acteurs régionaux ou nationaux permettant à la MSA de relayer au niveau local les réalisations des partenaires qui ne peuvent être présents partout.

PASCAL CORMERY : Nous devons entretenir nos partenariats historiques, que ce soit avec les organisations professionnelles agricoles, les associations ou à l'interrégime. Nous allons aussi réfléchir à de nouvelles initiatives. Mais un partenariat ne se décrète pas d'un bureau. Il se crée à partir des besoins repérés sur le terrain. Ce sera notre rôle à nous, élus, d'y réfléchir...

Vous avez annoncé un plan stratégique pour affiner le positionnement de la MSA. Où en est-on ?

MICHEL BRAULT : La MSA est riche de ses initiatives locales permettant de répondre aux besoins détectés. Mais nous avons besoin d'un cap et d'une homogénéité. C'est le sens de ce plan stratégique. La réflexion, avec la cible de juin 2019, ne doit pas empêcher les initiatives à court terme. Le danger serait un effet « tunnel ». Nous sommes dans un monde en mouvement avec des opportunités, saisissons-les ! En MSA, on ne regarde pas les trains passer, on est dans l'action.

PASCAL CORMERY : Il s'agit d'une entreprise collective qui associe étroitement le réseau pour assurer la mobilisation de tous, élus et collaborateurs. L'idée est d'avancer vite, avec un premier point de situation lors de l'assemblée générale de la caisse centrale. Notre volonté est de garder la maîtrise d'un destin qui doit s'inscrire dans le service du monde agricole et des territoires ruraux.

Il existe un discours paradoxal chez nos décideurs politiques, qui voudraient sauvegarder des activités de services sur les territoires ruraux tout en concentrant la production dans quelques zones urbaines.

PASCAL CORMERY, PRÉSIDENT DE LA MSA



AU PLUS PRÈS DES BESOINS

La Mutualité sociale agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre. Avec 26,9 milliards de prestations versées à 5,6 millions de bénéficiaires, c'est le deuxième régime de protection sociale en France.

Un plus, le guichet unique

Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite, AT-MP... et assure le recouvrement non seulement des cotisations et contributions sociales, mais également de l'assurance chômage et des cotisations conventionnelles pour de nombreux organismes.

En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, elle prend en charge la médecine du travail ainsi que la prévention des risques professionnels. Une organisation en guichet unique qui facilite la vie quotidienne des assurés, simplifie leurs démarches et permet de mieux les connaître pour une prise en charge personnalisée, adaptée à leur situation.

En outre, la MSA propose, dans le prolongement de son cœur de métier, une offre de services sur les territoires – non exclusivement réservée à des publics agricoles – qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social. Avec la MSA, les pouvoirs publics s'adressent à l'opérateur social de référence du monde agricole.

Une vraie représentativité

La MSA dispose d'un lien privilégié, et particulièrement fort, avec ses adhérents qui repose sur les valeurs du mutualisme : la solidarité, la responsabilité et la démocratie sociale. Il est incarné par les 24 000 délégués cantonaux élus par eux et parmi eux, pour les

représenter durant cinq ans. Des élections organisées depuis 1949 et dont le 18^e scrutin a eu lieu en janvier 2015.

Sur le terrain, ces délégués, répartis en trois collèges – exploitants, salariés et employeurs – jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA. À l'issue du processus électoral, les administrateurs des 35 caisses, ainsi que ceux de la caisse centrale sont élus. Ils participent, au sein des conseils d'administration, à la définition des politiques institutionnelles, veillent à leur application et fixent les orientations de gestion.

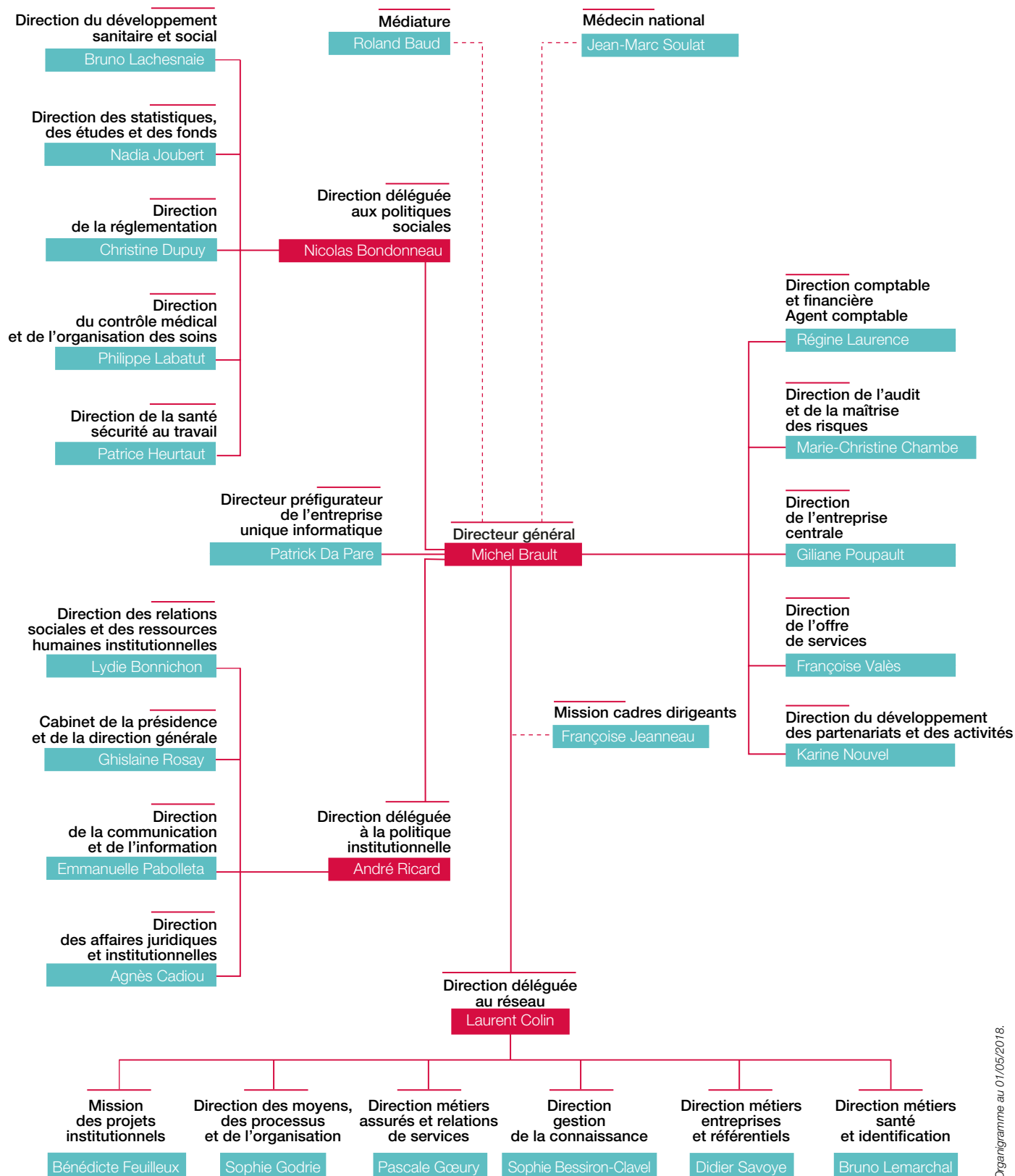
La gouvernance politique du réseau est du ressort de l'assemblée générale centrale et du conseil central qui élit le président de la MSA.

Des solutions de terrain

Le réseau MSA, ce sont 16 000 salariés (en équivalent temps plein), répartis entre la caisse centrale, trois structures informatiques et les 35 caisses. Celles-ci couvrent au maximum quatre départements, à l'exception de la caisse régionale d'Île-de-France, afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. Une proximité du régime agricole qui se matérialise également par ses agences locales.

Écoute des besoins et attentes des adhérents, prise d'initiatives et contribution au montage de projets... l'implication des élus, aux côtés des personnels de la MSA, permet d'apporter des solutions concrètes qui renforcent sa qualité de service.

Carte d'identité



Organigramme au 01/05/2018.

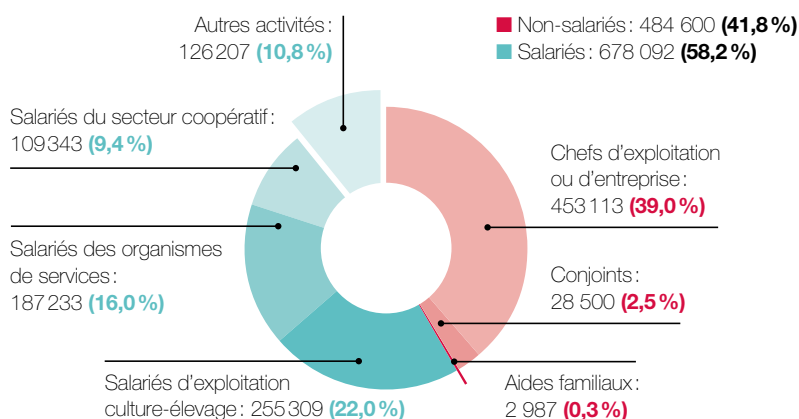
5,6 millions
de personnes bénéficient
d'au moins une prestation
au régime agricole
au 1^{er} janvier 2017.

La protection sociale agricole en chiffres

LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE

1,2 million d'actifs

au régime agricole au 1^{er} janvier 2017
dont **484 600 non-salariés agricoles**
(chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
collaborateurs d'exploitation et aides familiaux)
et **678 092 salariés**.



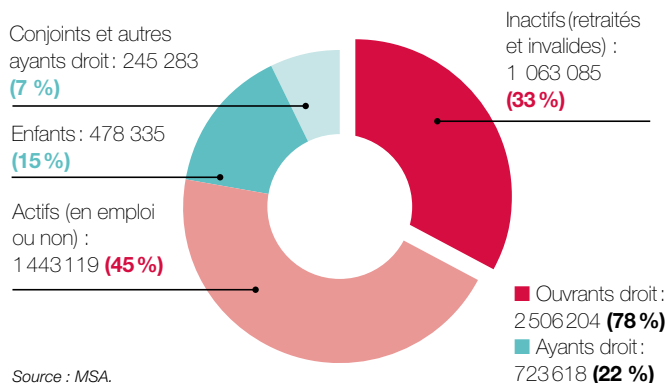
LES PRESTATIONS SOCIALES

26,9 Mds € c'est le montant
des prestations sociales versées en 2017 ; la moitié concerne
la retraite (-0,2 % par rapport à 2016).

LA COUVERTURE MALADIE

3,2 millions de personnes

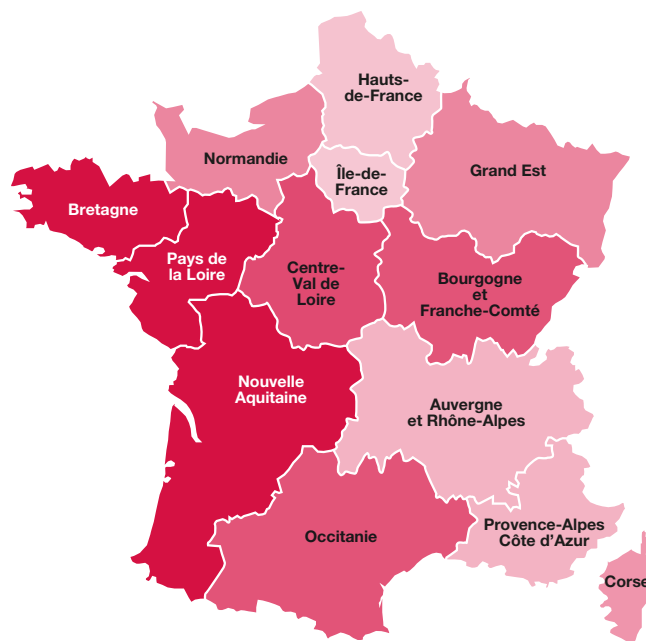
protégées en maladie au 1^{er} janvier 2017.



Source : MSA.

LA RÉPARTITION TERRITORIALE

4,9 % de la population protégée au régime agricole
pour le risque maladie.



Part de la population couverte par le régime agricole dans la région.

■ 7,4 à 8,6% ■ 6,0 à 7,3% ■ 4,5 à 5,7% ■ 0,9 à 4,3%

Source : MSA, Insee (données au 1^{er} janvier 2018).

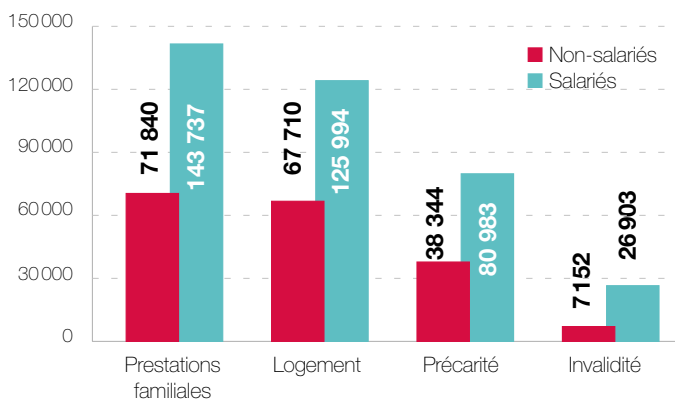
LES AVANTAGES DE RETRAITE

3,9 millions d'avantages de retraite versés au régime agricole fin 2017 à 3,4 millions de bénéficiaires (- 1,3%) en 2017. Parmi ces retraités, 563 771 sont polypensionnés au sein du régime agricole. Le régime de retraite complémentaire obligatoire (RCO) des non-salariés agricoles compte 691 536 bénéficiaires au 31 décembre 2017.

LES PRESTATIONS FAMILIALES, DE LOGEMENT, DE SOLIDARITÉ ET/OU LIÉES AU HANDICAP

423 000 familles

bénéficiaires de prestations familiales, de logement, de solidarité et/ou liées au handicap en MSA à la fin 2017.



Source : MSA.

LES PRESTATIONS DE SOLIDARITÉ

120 000 allocataires à la fin 2017 [revenu de solidarité active (RSA), contrat d'avenir (CAV), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative emploi (CIE) et prime d'activité (PPA)], dont 80 983 au régime des salariés agricoles et de 38 344 à celui des non-salariés.

Créée en janvier 2016, la prime d'activité est versée à 106 580 foyers en décembre 2017 en données consolidées.

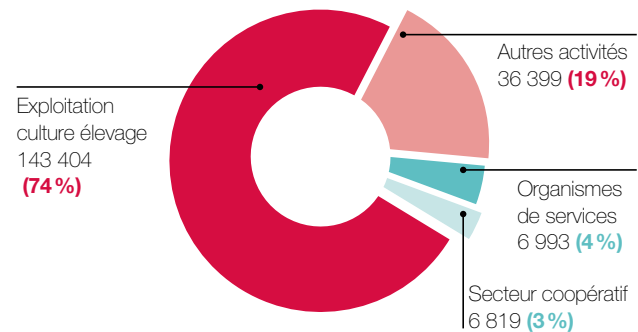
L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

3,3 millions

de personnes couvertes en action sanitaire et sociale à la MSA au 1^{er} janvier 2017 (1,8 million au régime des salariés agricoles et 1,5 million à celui des non-salariés). 21 % ont 75 ans et plus.

LES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS

193 615 employeurs en 2016.

**L'ACTIVITÉ SALARIÉE**

1,3 milliard d'heures de travail réalisées dans les entreprises agricoles en 2016.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

2,2 millions de personnes couvertes :

- 1,7 million de salariés, apprentis et les élèves des établissements d'enseignement agricole.
- 540 000 non-salariés.
- 70 223 accidents et maladies professionnelles déclarés pour les salariés, et 23 671 pour les non-salariés, en 2016.

LA PRÉVENTION SANTÉ

15 600 personnes en sous-consommation de soins ont participé aux Instants santé en 2017.

Plus de 9 000 jeunes, de 16 à 24 ans, ont bénéficié d'une consultation de prévention dans le cadre des Instants santé jeunes.

En 2016, 66 505 personnes ont bénéficié d'une action collective d'éducation à la santé proposée par les Asept (associations de santé, d'éducation et de prévention sur les territoires).

2 500 patients atteints de maladies cardiovasculaires ont participé au programme d'éducation thérapeutique de la MSA.



Solidarité

Proximité

Agriculture

ÉCOUTE Services

ANCRAGE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Unité forte entre ses élus et ses équipes administratives, accompagnement des populations grâce à des actions responsables et solidaires... la MSA colle à la réalité de ces bassins de vie et des besoins qui s'y expriment.

AIDE AU RÉPIT

3 500

agriculteurs
soutenus en 2017.

28 000

jours de remplacement
attribués.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

100

contrats de prévention
signés avec des
entreprises en 2016.

SOLIDARITÉ AVEC LES AÎNÉS

66

chartes proposées
par 31 caisses
fin décembre 2017.

ÉDUCATION À LA SANTÉ

375

travailleurs handicapés
sensibilisés lors de
23 ateliers sur l'équilibre
alimentaire dans 6 Esat.

OFFRE DE SERVICES

210

structures, 9 000 salariés
pour 210 000 clients.

Combattre l'épuisement professionnel

Les crises que traverse l'agriculture, outre leurs conséquences économiques, bouleversent la sphère personnelle et familiale de la population agricole qui y est confrontée. En contact direct avec les agriculteurs et les salariés agricoles, la MSA s'attache à prévenir les conséquences psychologiques et sociales de ces crises.

Les pouvoirs publics désignent la MSA, forte de son réseau de travailleurs sociaux, comme l'interlocuteur privilégié pour coordonner l'accompagnement des agriculteurs en difficulté. Ils lui allouent une enveloppe exceptionnelle de 4 millions d'euros pour mettre en place en 2017 une aide au répit – financement d'un remplacement temporaire pour les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel.

La MSA bâtit alors tout un programme d'accompagnement et de prévention pour permettre ce ressourcement, en partenariat étroit notamment avec les chambres d'agriculture et les services de remplacement. Fin 2017, elle dépasse les objectifs initiaux fixés : elle a engagé 4 474 333 millions d'euros (supplément financé sur ses fonds propres) en faveur de près de 3 500 agriculteurs en situation d'épuisement professionnel : 31,9 % ont bénéficié d'un départ en vacances ou d'une période de détente ou de loisirs avec leurs proches. Des actions collectives dédiées ont également été proposées : vacances en groupe (49 %), ateliers spécifiques MSA (Avenir en soi, Coup de pouce connexion...), groupes de parole, séances de sophrologie...

Avec des répercussions bénéfiques sur leur moral et leur santé, 91,7 % des exploitants agricoles bénéficiaires se disent satisfaits du dispositif. La MSA recherche des solutions pour en assurer la reconduction.



Typologie des bénéficiaires

Près de 3 500 agriculteurs en situation de burn-out ou d'épuisement professionnel ont été soutenus et près de 28 000 jours de remplacement attribués. Il s'agit d'une population agricole surtout masculine : 69,5 % des bénéficiaires sont des hommes. La tranche d'âge la plus concernée est celle des 41-60 ans (+ de 74 %). Les branches professionnelles les plus représentées sont l'élevage lait (39,9 %), l'élevage viande (26,99 %) et la polyculture (12 %).

MOT-CLÉ

Ateliers de l'inclusion :

Ils s'adressent aux actifs, avec ou sans emploi, menacés de désinsertion sociale et/ou professionnelle en raison de problèmes de santé, familiaux, économiques ou liés à l'emploi. Deux nouvelles actions d'initiative locale ont été labellisées en 2017 : « Mes petits papiers », (MSA Lorraine), « Récupérer... aller à l'essentiel... pour traverser les évolutions du monde agricole » (MSA Poitou).

Accompagner les crises ou aider les victimes de sinistres

Des actions initiées par les MSA suite aux crises agricoles ou à des événements climatiques ou sanitaires font en 2017 l'objet d'un co-financement CCMMSA/MSA au profit d'agriculteurs en difficulté, de salariés des filières en crise ou de salariés des structures d'insertion. Illustrations :

- aides aux victimes de sinistres ; prédation par le loup (MSA Alpes du Nord), spectacle théâtral posant un regard positif et réaliste sur « l'agriculture, un métier d'avenir » (MSA Alpes du Nord), aide financière à des salariés agricoles pour permettre l'accès aux vacances et aux loisirs (MSA Ardèche Drôme Loire), aide aux victimes d'un sinistre climatique (MSA Auvergne et Grand Sud) ;
- réalisation d'un film « Oser ! La MSA à vos côtés » pour faire connaître l'action sociale et les dispositifs d'accompagnement (MSA Bourgogne), aide pour promouvoir l'accès à la santé et à l'énergie et permettre le recours à l'assurance remplacement (MSA Haute-Normandie) ;
- aide pour favoriser l'accès aux soins et à l'emploi des ressortissants en situation de précarité (MSA Languedoc), soutien aux populations agricoles les plus fragiles – salariés de structures d'insertion par l'activité économique, salariés déclarés inaptes au poste de travail et licenciés, non-salariés en difficulté (MSA Marne Ardennes Meuse), aide aux assurés confrontés à des difficultés de santé, socio-économiques ou liées à une reconversion professionnelle ou à la mobilité (MSA Portes de Bretagne), soutien aux exploitants et salariés agricoles bénéficiaires de l'aide au répit (MSA Poitou), accompagnement d'exploitants en difficulté sous forme d'un voyage d'étude (MSA Sud Champagne).

Un service d'écoute téléphonique renforcé

Mis en place en octobre 2014 en partenariat avec Santé publique France et les associations SOS Amitié et SOS Suicide Phénix, le service téléphonique Agri écoute (09 69 39 29 19) permet à tout ressortissant MSA en situation de détresse, agriculteurs exploitants ou salariés, ayant-droit assuré MSA, de dialoguer anonymement, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec des personnes formées à l'écoute.

Du fait de l'augmentation régulière du nombre d'appels (101 par mois en moyenne en 2015, 296 en 2016 et 321 en 2017), la MSA renforce le dispositif à partir de mars 2018 pour soutenir encore davantage les personnes en situation de mal-être : nouveau prestataire (Psya, qui compte 100 collaborateurs et dispose d'un réseau de plus de 900 psychologues répartis sur tout le territoire national), nouveau profil d'écoutes – des psychologues cliniciens diplômés –, possibilité d'un suivi individuel à distance par rendez-vous téléphonique (jusqu'à quatre rappels avec le même écoutant) ou entretien en face à face en visio-conférence, orientation, avec l'accord de la personne, vers la cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide de sa MSA. L'action du régime agricole en amont porte ses fruits : sur la précédente période, le nombre de situations urgentes (avec un risque suicidaire avéré) est en diminution.

Les élus développent leurs savoirs

Le département de la vie mutualiste poursuit ses actions de formation en faveur des élus afin d'améliorer leur capacité à agir sur les territoires et leur compétence relationnelle pour y représenter la MSA. Plus de 200 élus (de 10 MSA) prennent part à des sessions sur : comment communiquer et promouvoir les initiatives locales de la MSA ? Comment motiver son réseau de bénévoles ? Comment détecter les besoins collectifs du terrain ? Comment créer son

réseau d'influence local ? Comment argumenter et convaincre dans son rôle de représentant de la MSA ?

La préoccupation des territoires et du renforcement des compétences des élus pour y agir avec efficacité est permanente. En 2018, plusieurs nouveaux thèmes sont proposés au catalogue en ce sens. Une formation s'adresse aux élus en contact avec des adhérents en situation de crise et souhaitant développer leur écoute et leur empathie pour avoir la bonne attitude.

Au-delà des aspects théoriques, certains thèmes incitent les délégués à se tourner vers l'action locale sur des problématiques sociétales telles que l'aide aux aidants ou les jeunes en milieu rural. De plus, en matière de prévention santé, une formation permet de rappeler les enjeux et surtout de travailler avec les élus sur leur rôle dans les projets qu'ils mettent en place sur les territoires.

L'impact des actions sur l'emploi dans les territoires ruraux

Avec ses délégués, la MSA conduit des interventions dans des domaines aussi diversifiés que la prévention santé, l'animation du territoire, l'accompagnement et le développement des publics et des territoires fragiles. La caisse centrale, avec l'appui du cabinet Figuris, a souhaité mettre en avant cet apport particulier à la société française, et a évalué et chiffré les emplois créés par trois réseaux associatifs nationaux initiés par la MSA, en recourant à la méthodologie de la comptabilité universelle®.

A été mesurée la valeur apportée par le nombre d'emplois créés au travers des Marpa (maisons d'accueil et résidence pour

	Marpa	Solidel	Laser emploi
Emplois directs (en équivalent temps plein)	1 078	261 permanents 1 273 travailleurs handicapés	378 permanents 4 890 salariés accompagnés
Emplois indirects	248	230	216
Emplois induits	146	275	620
Valeur ajoutée de ces emplois	57 000 000	73 000 000	162 000 000

l'autonomie, hébergeant des personnes âgées), Solidel (accueil, hébergement, accompagnement à la vie sociale de personnes en situation de handicap) et Laser emploi (insertion de personnes éloignées de l'emploi par l'activité économique et services à la personne).

Des résultats qui soulignent le concours du régime agricole au dynamisme des territoires et qui lui fournissent de nouveaux éclairages et outils de pilotage pour sa politique RSSE (responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise).



7 880

emplois directs en équivalent temps plein, 694 emplois indirects, 1 041 emplois induits.

Territoires et besoins des patients

La MSA contribue, comme opérateur de l'État, à la stratégie nationale de santé et en particulier au plan d'accès aux soins sur les territoires ruraux. Pour étayer et légitimer une démarche globale sur ces bassins de vie, offrir les bons services au bon endroit, la MSA recourt à des diagnostics – recueil et analyse de données quantitatives et objectives (cartographie) et de données qualitatives (entretiens en groupe ou individuels). Le volet quantitatif couvre sept thématiques : population, socio-économique, santé, offre ambulatoire, offre hospitalière, médico-sociale et prévention (ces indicateurs sont composites et regroupent au total plus de 70 indicateurs primaires. Ils ont été construits au plus près des préoccupations des acteurs des territoires). La partie qualitative rend compte de la réalité vécue en matière d'offre de soins primaires, des dynamiques territoriales et des jeux d'acteurs. Elle permet d'avoir une connaissance fine des besoins des assurés et du territoire et de la partager avec l'agence régionale de santé et les parties prenantes des politiques territoriales (régime général, collectivités territoriales, élus, professionnels de santé, usagers). À la suite de ce diagnostic approfondi, un plan d'action est proposé sur les volets organisation de l'offre de soins (aide à la création de structures de soins coordonnées sous la forme d'ingénierie), actions de prévention, offre sociale.



FOCUS

PROXIMITÉ VALORISÉE

Au premier semestre 2018, la CCMSA lance, avec le concours de quatre MSA pilotes (Limousin, Sud Champagne, Marne Ardennes Meuse, Picardie), une étude permettant de mesurer l'exercice de la proximité par son réseau à travers :

- l'organisation des relations de proximité individualisées en réponse aux besoins de différentes catégories de ressortissants agricoles ;
- les actions collectives menées auprès de groupes cibles (jeunes, personnes handicapées et/ou âgées, femmes, adultes en difficulté d'insertion et/ou de maintien en emploi, entreprises agricoles...);
- les actions de développement territorialisées s'adressant à des publics ruraux ;
- l'offre complémentaire du guichet unique relevant du groupe social MSA, qui apporte des solutions aux problèmes décelés et crée en même temps des activités et emplois locaux.

L'étude a pour objectif de démontrer la spécificité de la démarche de proximité portée par le groupe social MSA, puis de mesurer les impacts des actions relevant de cet exercice, avec la méthode de la comptabilité universelle®. Elle correspond à la valorisation monétaire des actions d'une organisation et est destinée à faire reconnaître l'ensemble des impacts du fonctionnement de celle-ci, dans tous les champs du développement durable : social, sociétal, environnemental, économique et de gouvernance.

Les relations de proximité des professionnels du régime agricole avec les ressortissants – par l'intermédiaire, notamment, de son réseau de 24 000 délégués – et les partenaires du territoire contribuent au succès d'une telle méthode qui bénéficie d'une approche transversale permettant une appréhension globale des ressortissants par l'organisation en guichet unique ; elle révèle les caractéristiques, les atouts, les carences et les potentialités d'un bassin de vie. La MSA joue un rôle majeur de facilitation reconnu et attendu par ses partenaires, du fait de son investissement historique sur les maisons de santé rurales, les réseaux gérontologiques sur le volet sanitaire et dans le champ social. Elle promeut une approche globale afin de considérer, au-delà de la pathologie, l'environnement social et humain, professionnel, familial et personnel, et les champs sanitaire, médico-social et social et rejoint ainsi la position de l'État qui positionne la santé au cœur de toutes les politiques publiques.



Favoriser l'exercice en campagne

L'accès aux soins est la première préoccupation des habitants des territoires ruraux. Le nombre de médecins généralistes installés en libéral continue sa décroissance avec, en 2017, 30 % de médecins généralistes libéraux inscrits à l'Ordre des médecins. Leur installation n'est pas homogène sur le territoire. Les aspirations des jeunes professionnels de santé ont évolué : ils ne souhaitent plus travailler comme leurs aînés en exercice isolé, avec un temps de travail supérieur à celui des salariés ; ils aspirent à avoir des congés, à bénéficier des infrastructures culturelles, sportives qu'ils ont connues durant leurs études en ville universitaire. La féminisation de la profession intervient dans cette évolution. La MSA contribue à la démarche d'information des jeunes professionnels sur les modes d'exercice, en particulier coordonné, les lieux potentiels d'installation et de facilitation des démarches pour l'installation en libéral. Elle a ainsi mis en place un plan d'action « Exercice en campagne » en partenariat étroit avec les ARS (agences régionales de santé), les URPS (unions régionales des professionnels de santé), les établissements de formation... Depuis le 1^{er} janvier 2017, les caisses réalisent deux actions par an (cours, stages, animation d'un stand) dans le cadre de ce plan, auprès des étudiants et jeunes professionnels. Elle leur offre également la possibilité de faire un stage sur le terrain avant de se lancer.

Promouvoir auprès des étudiants et des jeunes professionnels de santé les avantages de l'installation en milieu rural.



Le dialogue pour inciter à la vaccination antigrippale

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe, la MSA expérimente des entretiens « motivationnels » auprès de 1 500 adhérents de cinq MSA (Loire-Atlantique – Vendée ; Berry-Touraine ; Dordogne, Lot et Garonne ; Limousin et Nord-Pas de Calais), âgés de 65 à 69 ans, primo-vaccinants et non vaccinés. L'objectif est d'informer et de motiver cette population, vulnérable au virus de la grippe, dont le taux de couverture vaccinale n'était que de 53 % en 2016.

Entre mi-novembre et mi-décembre, une dizaine d'infirmiers diplômés d'État mènent les entretiens par téléphone auprès de ces seniors. Ils engagent un dialogue permettant à l'assuré de parler de son expérience de la grippe, d'évoquer sa connaissance des risques de la maladie et d'exprimer son point de vue sur la vaccination. L'infirmier peut alors apporter des réponses circonstanciées aux questions soulevées. Il transmet une information objective et validée sur la grippe pour permettre à son interlocuteur de faire un choix éclairé à l'issue de ce dialogue : se faire vacciner ou non, en parler avec son médecin traitant ou une personne de confiance pour approfondir sa réflexion.

Premiers résultats : une personne sur six déclare une intention ferme d'aller se faire vacciner à l'issue de l'entretien réalisé, près de la moitié vont prendre le temps d'en parler à une personne de confiance ou à leur médecin traitant. Le reste dit ne pas être convaincu.

Une généralisation de ces entretiens sur tout le territoire français est envisagée une fois que les évaluations seront finalisées et valorisées. Les résultats d'impact seront notamment observés sur les deux années suivant l'expérimentation.

DATE

5 et 6 octobre 2017 :

Dans le cadre de l'action « Exercice en campagne », la MSA a animé un stand aux Entretiens de Bichat. Des médecins-conseils venus de différentes MSA et de la caisse centrale se sont relayés durant toute la durée de la manifestation pour animer le stand, promouvoir l'exercice libéral coordonné en milieu rural auprès des jeunes professionnels de santé et échanger avec les partenaires institutionnels, syndicaux.

Prendre sa santé en main

Personnalisés, complets et gratuits, les Instants santé sont rénovés en 2017 pour réintégrer les sous-consommateurs de soins dans un parcours de santé.

Un premier rendez-vous comprend : un entretien infirmier personnalisé, une animation nutritionnelle et, pour les adhérents qui le souhaitent, un entretien « motivationnel » à l'arrêt du tabac. Il est suivi d'une consultation chez le médecin de son choix qui prescrit, si nécessaire, des examens complémentaires et oriente son patient vers des actions de prévention, de soins ou vers un autre professionnel de santé.

Les Instants santé se veulent une plate-forme d'orientation dans le parcours de prévention de la population afin de favoriser une prise en main de sa santé pour prévenir le développement de maladies.

Un baromètre de satisfaction est institué auprès des adhérents en 2017 pour mesurer l'appréciation de l'offre tout au long du parcours et identifier les leviers d'amélioration : 400 personnes sont interrogées par téléphone en fin d'année : 87 % d'entre elles considèrent le dispositif bénéfique ; 36 % déclarent que l'image qu'elles ont de la MSA a évolué à la suite de leur participation à ce rendez-vous santé.

Coordination régionale pour les dépistages organisés

Dans un objectif d'harmonisation des pratiques et d'efficience, une coordination régionale des dépistages organisés des cancers, en appui des échelons territoriaux, a été décidée par les pouvoirs publics. Elle doit prendre effet au 1^{er} janvier 2019. Cette nouvelle organisation s'applique aux trois dispositifs généralisés (cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus). L'État est responsable du pilotage stratégique des programmes en coordination avec les organismes d'assurance maladie, l'INCa (institut national du cancer) et Santé Publique France. C'est l'INCa qui assure le pilotage national opérationnel et technique. Le pilotage régional est du ressort des agences régionales de santé (ARS) avec les représentants des coordonnateurs régionaux de la gestion du risque et de la lutte contre la fraude du régime général (DCGDR), et des ARCMSA (associations régionales des caisses de Mutualité sociale agricole).

Aide financière simplifiée agricole

Avec son réseau d'experts – médecins du travail, conseillers en prévention et infirmiers – le régime de protection sociale agricole accompagne employeurs et salariés pour mettre en œuvre une démarche de santé-sécurité au travail.

Parce qu'il est difficile de toucher les très petites entreprises agricoles (de 0,5 à 10 salariés en ETP – équivalent temps plein), un dispositif financier incitatif particulier à destination de celles s'engageant dans un projet d'amélioration des conditions de travail de leurs salariés – l'aide financière simplifiée agricole (Afsa) – est déployé depuis 2012. Outre l'attribution d'un soutien financier, l'Afsa s'appuie sur un diagnostic et un accompagnement réalisés par un conseiller en prévention. Les mesures envisagées doivent être destinées à réduire un ou plusieurs des risques : animal, chimique, machine, chutes de hauteur, psychosociaux, troubles musculosquelettiques (TMS) et celui de désinsertion professionnelle.

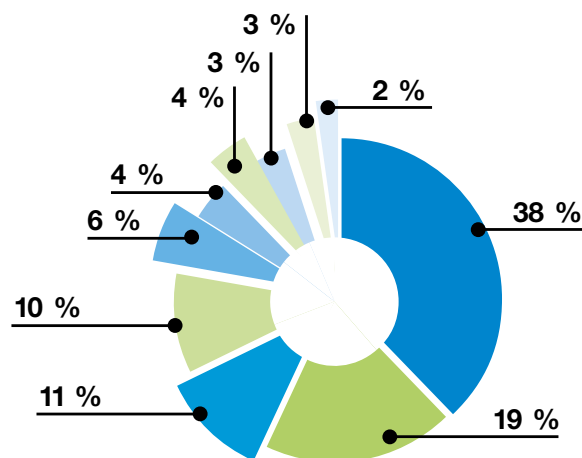
En 2016, 84 % des bénéficiaires d'une Afsa sont des établissements de cinq et moins de cinq ETP, en parfaite adéquation avec la population ciblée, ce qui démontre la pertinence du dispositif (voir graphique). Les entreprises bénéficiaires appartiennent principalement aux secteurs cultures et élevage non spécialisés (36 % des Afsa signées), entreprises de jardins et paysagistes, entreprises de reboisement (19 %), viticulture (13 %) et cultures spécialisées (11 %). Parmi les mesures financées : renouvellement de matériel, études ergonomiques, etc.



606

Afsa signées en 2016 ont financé 898 mesures de prévention, pour 1 276 042 € engagés par la MSA.

AFSA SIGNÉES PAR TAILLE D'ENTREPRISE - 2016*



- 1 salarié ETP
- 2 salariés ETP
- 3 salariés ETP
- 4 salariés ETP
- 5 salariés ETP
- 6 salariés ETP
- 7 salariés ETP
- 8 salariés ETP
- 9 salariés ETP
- 10 salariés ETP

* Le nombre de salariés de l'établissement est arrondi au nombre entier supérieur.

Aide financière simplifiée exploitant

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement technique et financier mis en place en 2015 pour aider les chefs d'entreprise non employeurs de main-d'œuvre ou employant un effectif inférieur à 0,5 salarié en équivalent temps plein, à investir dans des mesures de prévention pour améliorer leurs conditions de travail et ainsi diminuer le nombre et la gravité des accidents du travail et des maladies professionnelles.

480 aides financières simplifiées exploitant (Afse) sont signées en 2016, et 653 247 € engagés par la MSA. Si tous les secteurs d'activité agricoles sont éligibles, les entreprises bénéficiaires appartiennent principalement aux secteurs élevage bovin lait (89 Afse), élevage bovin viande (86), cultures et élevage non spécialisés (62) et élevage ovin, caprin (48). Parmi les mesures financées : systèmes de contention, aménagement d'espaces de travail, formations, etc.



1 361 €,
c'est le montant moyen
de l'aide MSA en 2016.

100
nouveaux contrats
signés avec des
entreprises en 2016,
pour un montant de
2 123 312 euros
engagés par la MSA.

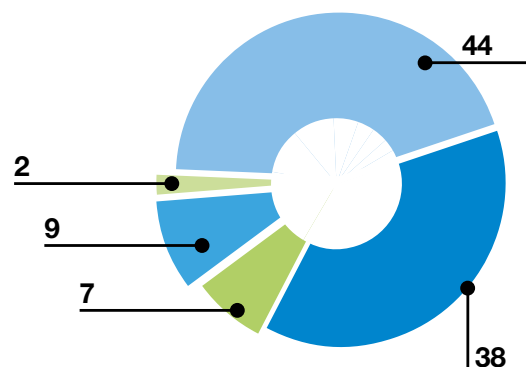
Contrat de prévention

En 2017, 17 filières sont accompagnées dans le cadre de conventions nationales d'objectifs de prévention (Cnop) ; des conventions sont en cours de négociation dans deux autres secteurs. Élaborées en concertation avec les organisations représentatives des employeurs et des salariés, celles-ci fixent, dans la limite de quatre ans, un programme d'actions de prévention spécifiques à un secteur, eu égard aux activités ou risques identifiés comme sources prioritaires d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Sur la base de ces conventions, un contrat de prévention peut être signé avec les entreprises de moins de 200 salariés en ETP. Elles s'engagent dans un programme pluriannuel, en contrepartie d'un appui technique et financier. L'entreprise est accompagnée tout au long de son projet : diagnostic des risques professionnels, mise en place d'une démarche participative au sein de l'entreprise, choix, mise en œuvre des actions de prévention et évaluation.

En 2016, les mesures de prévention les plus fréquemment mises en œuvre dans le cadre de ces contrats portent sur les contraintes gestuelles et posturales (26 %) et les chutes (18 %).

CONTRATS SIGNÉS EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'ENTREPRISE - 2016



- de 0 à 9 salariés
- de 10 à 29 salariés
- de 30 à 49 salariés
- de 50 à 99 salariés
- de 100 à 199 salariés

Journée interrégime

La 4^e édition de la journée nationale interrégime des caisses de retraite, qui regroupe la Cnav, la MSA, la CNRA et le RSI, se déroule le 7 juillet à Bordeaux. L'occasion de faire le point sur les actions de prévention seniors mises en place, souvent soutenues par les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie – ateliers nutrition, équilibre, stimulation cognitive, adaptation du logement...

Au cours de cette rencontre se tient un forum des innovations : des seniors « testeurs » du territoire aquitain font halte sur 19 stands innovants et les dix stands de partenaires pour pointer les initiatives qui leur paraissent les plus intéressantes. Au fil de leur visite, ils découvrent notamment les chartes territoriales des solidarités avec les aînés – la CCMSA présente le dispositif, la MSA Marne Ardennes Meuse en détaille le fonctionnement en s'appuyant sur la charte « Entre Aire et Meuse » – en trois ans, sur un territoire, 39 projets ont été mis en place pour rompre l'isolement des seniors des 23 communes. Autre action innovante : Bulle d'air, créé à l'initiative de la MSA Alpes du Nord pour permettre aux aidants de prendre un temps de répit (voir page 22).

Convergence recherchée

Un état des lieux des structures interrégimes proposant une offre de prévention est réalisé en 2017. Il a notamment pour objectif de développer et d'harmoniser la visibilité de cette offre collective et de disposer d'une structuration claire du réseau afin de se positionner en tant qu'acteur incontournable des politiques de prévention.

Cette étude montre qu'un grand nombre d'opérateurs locaux existe dans l'interrégime (en majorité des Asept – associations pour la santé, l'éducation et la prévention sur les territoires), avec des modèles d'organisation et de fonctionnement très hétérogènes, un périmètre d'intervention, un pilotage et une gouvernance variés. D'où la volonté d'un plan d'actions de convergence et de montée en puissance de ceux-ci. Pour ce faire des orientations nationales sont définies en 2017 (en termes de gouvernance, pilotage, organisation, financement, offre et communication), mises en œuvre progressivement entre 2018 et 2020.

Adapter l'offre de prévention collective

La MSA s'investit fortement sur les évaluations quantitative et qualitative des actions de prévention collectives en direction des seniors et a créé pour cela en 2016 le logiciel « Web report bien vieillir ». Leitmotiv : une vigilance constante sur la qualité pour se démarquer sur le marché concurrentiel des ateliers seniors et une volonté de diversifier l'offre proposée afin répondre au mieux aux besoins des participants. Celle-ci est d'ailleurs complétée en 2017 avec les Ateliers vitalité conçus pour inciter toujours plus les participants à adopter des comportements favorables à la santé ; en cours de déploiement, ils se présentent sous la forme d'un cycle de six séances de 2 heures 30.

L'outil « Web report bien vieillir » et les résultats obtenus ont été salués par les différents partenaires comme la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, les conférences des financeurs, les structures et opérateurs des actions collectives. Au 1^{er} janvier 2018, la MSA y intègre trois nouvelles thématiques (bienvenue à la retraite, activités physiques adaptées, habitat).

DATE

28 juin 2017 :

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA) signent une convention pour renforcer la politique de prévention et d'accompagnement de la perte d'autonomie qu'elles mènent auprès des personnes âgées. Des priorités sont définies à travers quatre axes de travail : appui aux réseaux, accès aux droits et à l'information, connaissance des publics et soutien à la vie à domicile.



Profil type

Le participant aux actions de prévention collectives seniors est une femme, de 69 ans ou moins, en couple et vivant avec son conjoint, retraitée et auparavant employée, utilisant sa voiture au quotidien et se déplaçant également à pied. Une personne sur quatre est affiliée au régime agricole. 15 % sont exploitants.

Les plus importants changements de comportement constatés concernent le lien social et les loisirs avec une plus forte pratique d'activités intellectuelles ou culturelles trois à six mois après le dernier atelier ou une participation à un club ou association plus fréquente.

Aide au retour à domicile après hospitalisation

La convention interrégime signée en janvier 2014 par la CCMSA, la Cnav et le RSI, prévoit la convergence des aides individuelles et, parmi celles-ci, la prestation d'aide au retour à domicile après hospitalisation. Il s'agit d'un dispositif temporaire permettant d'organiser le retour des ressortissants âgés chez eux dans les meilleurs délais et les meilleures conditions grâce à la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé comportant les prestations nécessaires au maintien à domicile.

Le travail d'harmonisation se poursuit en 2017, afin de favoriser l'émergence d'une aide proposée aux personnes concernées, sur l'ensemble du territoire, connue et identifiée comme telle par les partenaires, en particulier les établissements hospitaliers.

Redynamiser le lien social

Les territoires ruraux les plus isolés sont confrontés à un vieillissement démographique massif et spécifique, à une tendance à une réduction des services, y compris les plus indispensables à la qualité de vie à domicile, et à une dilution du lien social. Apportant sa pierre à la cohésion sociale et aux politiques publiques, la MSA initie des chartes territoriales des solidarités avec les aînés, outil privilégié de mise en œuvre de son engagement dans la lutte contre leur isolement. Proposées aux élus locaux, elles sont conduites en étroit partenariat avec les acteurs et associations agissant en direction des personnes âgées.

Pour les mettre en œuvre, un processus de développement social local et de diagnostic territorial concernant la population âgée est lancé, axé sur l'organisation des solidarités et le développement de services et structures pour les professionnels santé/social. Il permet l'émergence d'une dynamique centrée sur la personne âgée, le maillage du territoire, sa redynamisation et sa valorisation.

 **En savoir plus :** www.lebimsa.fr/booster-la-solidarite-avec-les-aines/



66
chartes proposées
par 31 caisses,
au 31 décembre 2017.

Concours « Générations actions »

Générations Mouvement lance, à l'automne 2016, en partenariat avec la MSA, le concours « générations actions en faveur du lien social et de la solidarité ». Objectif : valoriser des initiatives originales, dynamiques et innovantes portées par les associations locales et/ou les fédérations. Les douze initiatives récompensées en mars 2017 concernent différents domaines : culture ; échanges intergénérationnels ; services ; nouvelles technologies ; fêtes, rassemblements et activités ; solidarité ; prévention. L'opération est renouvelée pour 2017/2018, sur le même thème.

 **En savoir plus :** www.lebimsa.fr/lien-social-et-solidarite/

Semaine bleue

Moment privilégié de la vie associative, cet événement géré par l'Uniopss vise à informer et sensibiliser l'opinion publique sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets intergénérationnels menés diverses structures telles des associations, des établissements, des Clic (centres locaux d'information et de coordination), des centres communaux d'action sociale...

Chaque année un concours national prime les six meilleurs programmes de manifestations locales. Un prix émane de la CCMSA. En 2017, elle récompense un projet porté par l'Ehpad de Redon (Ille-et-Vilaine). L'action intitulée « Quel cirque aux Charmilles ! » s'appuie sur des ateliers intergénérationnels partagés entre les personnes âgées accueillies au sein de l'établissement, les enfants handicapés d'un institut d'éducation motrice, les enfants du centre de loisirs et ceux d'une école du secteur.

Un service de répit à domicile qui essaime

La promotion de la qualité de vie des aidants familiaux constitue une préoccupation forte de l'institution. La MSA Alpes du Nord développe depuis quelques années, un service de remplacement à domicile des aidants – Bulle d'air – pour permettre à ceux-ci de souffler. « À la carte », il offre la possibilité de se faire remplacer ponctuellement ou de façon régulière, de trois heures à plusieurs jours d'affilée.

En 2017 est lancé un appel à projets pour faire naître des services Bulle d'air sur de nouveaux territoires. Les MSA retenues bénéficient d'un accompagnement institutionnel à l'essaimage, effectif sur la période 2017-2019. Celui-ci est porté par Laser emploi, réseau chargé de valoriser les services et l'action des structures de services à la personne en milieu rural, avec l'appui de la MSA Alpes du Nord et de la CCMSA. Des temps collectifs de formation-action, un accompagnement collectif avec des réunions d'échange et individuel en présentiel et/ou en suivi téléphonique sont proposés. En parallèle et pour garantir la qualité des services, la CCMSA, propriétaire de la marque Bulle d'air, s'est dotée d'un dispositif de labellisation.

 En savoir plus : www.repit-bulledair.fr



8
MSA retenues pour l'essaimage du service de répit à domicile des aidants « Bulle d'air ».

Répondre aux besoins des familles

Forte de l'expérience acquise autour de la lutte contre l'isolement des aînés, la MSA initie en 2017 les chartes territoriales avec les familles pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie de celles-ci et accompagner l'adaptation des espaces ruraux à de nouveaux besoins. Cette démarche s'inscrit dans les politiques publiques de réduction des inégalités territoriales, en termes d'accès aux droits, de services d'accueil du jeune enfant, d'accompagnement à la parentalité... Elle prévoit notamment de renforcer le maillage en matière d'offre de services et de favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles, avec une attention particulière aux facteurs de fragilité.

Le programme se déroule en quatre étapes : un diagnostic territorial sur la base d'enquêtes menées auprès des familles et le recueil des données des acteurs locaux ; une réflexion commune

sur la priorisation des besoins des familles et les initiatives associées ; un plan d'actions partagé ; une évaluation. Les différents domaines concernés par ces nouvelles chartes couvrent la petite enfance, les relations parents/enfants, l'enfance-jeunesse, la prévention et la promotion de la santé, l'animation sociale, l'accompagnement socioprofessionnel.



215 217
familles, rassemblant 440 688 enfants, bénéficient fin 2017 d'au moins une prestation familiale du régime agricole.

Réseaux associatifs : synergie renforcée

Poursuivant le développement des synergies avec les réseaux associatifs, la MSA met en place avec eux de nouveaux programmes et dispositifs :

- elle expérimente avec Laser Emploi des contrats de coopération entre les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) adhérentes et leur MSA. Objectif : favoriser l'accès à l'emploi des salariés en insertion affiliés au régime agricole par une approche globale de l'accompagnement et de l'insertion. Il s'agit d'un contrat pluriannuel quadripartite (CCMSA, MSA, SIAE, Laser emploi) d'une durée de trois ans, décliné en plans d'actions annuels avec un dispositif de suivi par indicateurs de résultat. Trois thématiques sont identifiées comme prioritaires : la santé, l'employabilité et la mobilité. En 2017, trois binômes confirment leur candidature (MSA Auvergne avec Laser 03, MSA Limousin avec Laser 23, MSA Alsace avec Germa) ;
- avec les Marpa (maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie), elle met au point un dispositif pour vérifier le respect des critères du label par les structures et en accroître la légitimité. Celui-ci est en effet un bien commun dont il est important de défendre et de garantir les spécificités : structure pour personnes âgées non dépendantes, non médicalisée, à taille humaine (24 résidents maximum), accompagnement personnalisé, logements de plain-pied tout équipés, repas collectifs préparés sur place et facultatifs... Une grille de 40 indicateurs est administrée fin 2017/début

2018 par les référents Marpa des MSA, dans les maisons ouvertes depuis au moins trois ans (170 sont concernées). Ce nouveau dispositif constitue l'une des actions du pack introduit par la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 décrivant l'accompagnement que doivent mettre en œuvre les MSA auprès des Marpa de leur territoire ;

- avec Solidel, réseau pour les travailleurs handicapés du secteur agricole et des territoires ruraux, elle expérimente un module d'éducation à la santé sur le thème de l'équilibre alimentaire dans l'optique de réduire les pathologies liées à une mauvaise alimentation, d'améliorer la santé et le bien-être physique et mental, de favoriser la connaissance et l'autonomie, et de faire adopter de bonnes pratiques alimentaires ;

- avec les Marpa et l'AVMA (association de vacances de la mutualité agricole), elle lance des séjours de vacances intergénérationnels (voir focus ci-dessous).



23

ateliers ont été animés et 375 travailleurs handicapés sensibilisés. Le module d'éducation à la santé sur le thème de l'équilibre alimentaire a été testé dans six Esat.



FOCUS

SÉJOURS INTERGÉNÉRATIONNELS PART'ÂGE

Impulsés par l'association de vacances de la Mutualité agricole (AVMA) et la CCMSA, et mis en place par les MSA, les maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie (Marpa), les maisons familiales rurales (MFR) et les villages de l'AVMA, les séjours Part'âge permettent à des seniors résidant dans ces structures de partir en vacances pendant cinq jours, accompagnés par des jeunes en formation en MFR sur les métiers des services à la personne. En 2017, 10 séjours sont organisés dans six villages de vacances au profit de 180 seniors, mobilisant 9 MSA, 100 élèves, 11 MFR, 1 lycée professionnel agricole, 50 Marpa, un centre communal d'action sociale, un groupe de retraités MSA, 50 accompagnateurs (professeurs et responsables Marpa).



DATES

26 et 27 janvier 2017 :

Solidel organise son premier concours culinaire pour les établissements et services d'aide par le travail et les entreprises adaptées du monde agricole, au village de vacances AVMA Les Quatre vents à Noirmoutier (Vendée). Deuxième édition de « L'assiette Solidel » en avril 2018 au village La Châtaigneraie à Maurs-la-Jolie (Cantal).

3 mars 2017 :

Signature d'une convention entre Laser emploi et Renault Mobiliz afin de proposer un dispositif permettant aux SIAE d'orienter les publics fragiles en recherche de solutions de mobilité vers les Garages Renault Solidaires. Plus de 300 garages, volontaires, proposent des offres d'entretien, de réparation et d'achat et de location de véhicule à prix réduits à des publics identifiés par des prescripteurs sociaux.

Appel à projets « handicap et milieu rural »

Dans le cadre de son partenariat avec la Firah (fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap), présidée par le généticien Axel Kahn, Solidel lance, le 8 janvier 2018, son premier appel à projet de recherche appliquée : « Handicap et milieu rural ». Soutenu également par Laser emploi et Agrica, il vise à favoriser le développement de passerelles entre les dispositifs de travail protégé et l'emploi dans les exploitations agricoles ordinaires. Il concerne les personnes en situation de handicap mental et psychique et s'intéresse à leur emploi et leur maintien dans l'emploi via le décroisement entre milieu protégé et ordinaire de travail (en explorant par exemple la transition et l'intégration par le biais de structures telles que celles de l'insertion par l'activité économique), et à l'accompagnement de la personne dans ce parcours.

 En savoir plus : www.solidel.fr

Téléassistance de nouvelle génération

L'isolement des personnes âgées, particulièrement prégnant en milieu rural, a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la MSA. Elle partage des valeurs de proximité et de solidarité, et un objectif social et de prévention avec Présence Verte, service de téléassistance qu'elle a créé en 1987 avec des partenaires. Grâce à lui, l'abonné peut lancer un appel, ce qui le met en relation avec un opérateur, puis avec un réseau d'entraide qu'il a choisi dans son voisinage immédiat, ses amis ou sa famille. En cas de nécessité, les services d'urgence sont également alertés.

Pour aller plus loin et faire vivre le tissu social autour de ses abonnés, Présence Verte lance en 2017 Activ' dialog – un transmetteur de téléassistance nouvelle génération et un cadre numérique qui permettent de recevoir des messages audio et visuels de ses proches.

 En savoir plus : www.presenceverte.fr

Un projet fédéral pour les Marpa

La fédération nationale des Marpa (FNMarpa), réseau des maisons d'accueil et de résidence pour l'autonomie, affiche ses ambitions d'être un acteur de référence sur les questions de société autour de l'avancée en âge et un précurseur dans la préservation et la promotion de l'autonomie. Pour les partager avec tous – acteurs internes, usagers et partenaires –, mobiliser et valoriser son réseau, elle élabore un projet fédéral au cours de l'année 2017. Un document construit autour d'orientations, de valeurs (respect des droits des personnes, autonomie, responsabilité, qualité, coopération) et d'objectifs canalisant l'ensemble des actions locales et nationales.

 En savoir plus : www.marpa.fr



FOCUS

ENTRÉE DES JEUNES DANS LA VIE ACTIVE

Renouvellement, le 22 novembre, de la convention liant la CCMSA et l'UNMFREO (union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation). Elle s'articule autour de trois axes : favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'autonomie des jeunes ; soutenir l'engagement citoyen des jeunes et participer au développement social des territoires ruraux ; collaborer sur des actions de prévention santé et de soutien à la parentalité. Nouveauté pour ce partenariat : la volonté de construire un module d'accompagnement à l'entrée dans la vie active, à l'instar du forum initié par la MSA de Picardie avec l'Afasec (association de formation et d'action sociale des écuries de courses). Abordant des sujets directement connectés à la vie des futurs professionnels qui devront vite faire montre d'autonomie (accès aux droits, santé, logement, budget, emploi, mobilité...), ce module pourrait être expérimenté par certaines MFR et MSA avant d'être déployé plus largement.

L'offre de services du groupe MSA peaufine son image

Le 19 décembre 2017, en présence d'une soixantaine de représentants du réseau, est officiellement lancée, par la Fnos MSA (fédération nationale de l'offre de services MSA), la communication institutionnelle de l'offre de services du Groupe MSA.

Cette offre existe depuis plus de trente ans et regroupe un grand nombre d'associations proposant des prestations ouvertes à tous : particuliers, entreprises, partenaires institutionnels et associatifs. Elle se construit en fonction des contextes locaux et des opportunités, venant répondre à des besoins exprimés par des adhérents ou détectés sur les territoires. Elle permet de soutenir l'activité économique locale avec, à la clé, des milliers d'emplois.

Après un inventaire des structures, une étude *marketing* et de nombreux échanges avec le réseau, un groupe de travail est constitué par la Fnos MSA en janvier 2017 – composé de responsables de MSA Services et d'agents de direction en charge de l'offre de services – afin d'élaborer, au fil de ses échanges, un concept global de communication. Un ensemble d'outils – brochures, *flyers*, site Internet dédié, film institutionnel – est produit pour former un univers cohérent et valoriser à la fois l'appartenance à un groupe d'envergure nationale et l'offre locale.

 En savoir plus : consulter le site dédié www.services-msa.fr



210

**structures,
9 000 salariés,
210 000 clients
pour l'offre
de services MSA.**



FOCUS

UNE DYNAMIQUE DE RÉSEAU EN PLACE

En septembre 2017, des représentants du réseau se retrouvent pour plancher sur le thème « comment s'organiser collectivement pour répondre à un appel d'offres régional ou national ». Objectifs : concevoir les outils et le cadre institutionnel nécessaires pour rendre possibles des réponses communes sur des territoires élargis, et éviter que les MSA Services n'entrent en concurrence en se positionnant séparément.

Les conditions et modalités de réponses groupées à des appels d'offres font également l'objet d'une présentation.

Une organisation pérenne doit émerger d'ici à la fin 2018 mais la dynamique est néanmoins déjà en place : pour exemple, la MSA Services Île-de-France a proposé à l'ensemble des organismes de formation du réseau de s'associer pour répondre à un appel d'offres – une première concluante !

L'innovation comme leitmotiv

Face aux mutations démographiques, économiques et sociétales, le groupe MSA doit adapter son offre de services aux besoins émergents, continuer à être pionnier et adopter un positionnement offensif pour rester dans la course dans un domaine concurrentiel. Cette offre s'élabore au plus près des populations agricoles et rurales, en fonction des attentes spécifiques de chaque territoire. Il faut donc sans cesse s'adapter, anticiper et innover pour la construire.

Afin de stimuler la créativité et l'intelligence collectives, des cercles de réflexion se tiennent périodiquement. Le dernier a lieu le 14 novembre 2017 sur le thème de l'innovation frugale (répondre à un besoin de la manière la plus simple et efficace possible en utilisant un minimum de moyens).

Au cours des rencontres régionales de l'offre de services en novembre et décembre 2017, les participants assistent à une conférence sur le thème « associations et startups, même combat ? ». Dans le monde de l'économie sociale et solidaire, les deux cohabitent et, en termes d'innovation, il y a donc de la place pour tous. Autre source d'inspiration avec l'intervention, lors de la journée nationale MSA d'octobre 2017, du directeur du cabinet Adjuvance qui partage son approche d'« innovation jalonnée ». Définissant

l'innovation comme « la réponse à un besoin au bon moment, au bon endroit auprès des bonnes personnes », il expose sa méthode composée quatre étapes : la connaissance précise des cibles, des territoires, des concurrents présents ou susceptibles de s'installer ; la planification pour la pérennisation des activités ; la création d'une offre réellement calibrée ; le déploiement sur le territoire. Depuis, quatre MSA Services se lancent dans l'innovation, avec un concept intéressant. À suivre.



Partenariat avec le groupe SOS

Le groupe SOS et la CCMSA signent une convention de partenariat le 9 janvier 2018. Créé en 1984 sur des activités de lutte contre les exclusions, SOS répond aujourd'hui aux enjeux de la société à travers cinq secteurs : la jeunesse, l'emploi, les solidarités, la santé et les seniors. Avec 15 000 salariés, 480 établissements et services, et 800 millions de chiffres d'affaires, il constitue ainsi la première organisation sociale européenne.

En plaçant l'innovation au cœur de ses pratiques, le groupe SOS démontre qu'il est possible de bâtir une entreprise solide, capable de créer et de pérenniser des activités économiques, tout en ayant un fort impact social.

Partageant les mêmes valeurs de solidarité et de proximité dans le développement de leurs offres de services, les deux partenaires se sont fixé l'objectif de développer ensemble de nouveaux services d'intérêt général.



Innovation

Partenariat

Protection sociale

RESPONSABILITÉ Recherche

ACTEUR AU PLAN NATIONAL

Porte-parole de l'expression des adhérents auprès des pouvoirs publics, la caisse centrale anime le réseau, initie et définit les voies de développement de la MSA, déploie des partenariats au profit de la population agricole et rurale.

I SANTÉ

1 018

salariés interrogés pour l'enquête Sumer entre avril 2016 et juillet 2017.

I HANDICAP

6,91 %,

c'est le taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap en 2017.

15 000

adhérents ont participé à l'étude Coset-MSA début février 2018.

I POLITIQUE D'ACHAT

65 %

des marchés publics comportent des clauses environnementales, 26 % des clauses sociales.

Sécuriser l'affiliation des entreprises agricoles

La MSA est un atout pour les acteurs du monde agricole, notamment les entreprises, en ce qu'elle dispose d'un guichet unique qui permet de limiter le nombre d'interlocuteurs dans le cadre de la gestion des salariés, qu'il s'agisse de recouvrement des cotisations légales et conventionnelles, de prévention santé et sécurité au travail ou de service de prestations. Pour les entreprises exerçant leur activité sur plusieurs sites, c'est aussi la possibilité de centraliser les déclarations des salaires et les paiements des cotisations auprès d'une seule MSA dans le cadre du dispositif Lucea (lieu unique de cotisations des employeurs agricoles).

Pour les salariés des entreprises agricoles, le guichet unique MSA leur permet de bénéficier d'une protection sociale globale (santé, famille, retraite, action sociale, prévention) base et complémentaire et de faciliter leurs démarches quotidiennes, notamment grâce à sa présence dans tous les départements et à son offre de services dématérialisés.

La sécurisation de l'affiliation des entreprises agricoles constitue un enjeu stratégique majeur pour la MSA. En particulier, dans le contexte des restructurations d'entreprises, il s'agit d'accompagner celles-ci dans leurs projets afin de les informer sur la réglementation et de les aider à mesurer les incidences de leurs choix futurs sur le régime social de rattachement de leurs salariés. Par ailleurs, il est important pour la MSA d'identifier les opportunités d'affiliation au régime agricole face à l'émergence de nouvelles activités agricoles. Dans ce but, la MSA lance en 2017 un plan d'actions proactives en matière d'affiliation (Papma) autour de quatre axes principaux : la structuration opérationnelle du réseau MSA « actions entreprises » national et local, la mise à disposition de référentiels juridiques et d'outils de veille entreprises, le renforcement des actions de promotion de l'offre MSA auprès des entreprises et des partenaires, le développement des relations partenariales privilégiées avec les grands groupes agricoles aux niveaux national et local et le renforcement des échanges avec les entreprises pour délivrer l'information sociale utile pour elles et leurs salariés.

Limiter les mutations fréquentes

L'article 62 de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2017 et l'article 24 de la LFSS pour 2018 instaurent le principe du maintien dans le régime d'activité antérieur afin de limiter les mutations fréquentes en cas de changement de situation professionnelle. Ce dispositif permet aux salariés exerçant régulièrement des contrats de courte durée de rester rattachés à leur caisse d'origine pour la prise en charge des frais de santé et également pour le service des indemnités journalières maladie-maternité et paternité. Toutefois, l'assuré conserve la possibilité d'opter pour le régime de la nouvelle activité. Dans certains cas énumérés par la loi, il relève du nouveau régime d'activité – lequel doit lui verser l'ensemble des prestations – lorsqu'il commence

à exercer une activité salariée en contrat à durée indéterminée dont la quotité de travail est supérieure à 100 h/mois, ou en contrat à durée déterminée dont la durée est supérieure à 6 mois et la quotité de travail est supérieure à 100 h/mois, ou lorsque le bénéficiaire commence à exercer une activité non salariée agricole, à titre principal ou exclusif.

Liquidation unique des indemnités journalières

Inscrite dans la LFSS pour 2017, la mesure permet au salarié en activités successives ou simultanées, de bénéficier des indemnités journalières (IJ) maladie-maternité et paternité auprès de l'organisme auquel il est rattaché pour la prise en charge de ses frais de santé. Elle a pour finalité de permettre aux salariés polyactifs de bénéficier d'une IJ correspondant à la perte réelle de leurs revenus. Le régime qui prend en charge les frais de santé calcule le montant des indemnités journalières maladie-maternité et paternité en tenant compte des salaires des deux régimes et en respectant les règles liées à la subrogation.*

Réforme des minima sociaux

En 2017, la réforme des minima sociaux se traduit par :

- une mesure visant à mettre fin à la possibilité de cumuler l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ;
- l'attribution à titre dérogatoire de l'AAH (pour les personnes dont le taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80 %) pour une durée de 20 ans, la durée de droit commun restant de un à 10 ans ;
- une mesure permettant aux bénéficiaires de l'AAH de continuer à percevoir cette allocation, sans avoir à solliciter l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), lorsqu'ils atteignent l'âge légal de départ à la retraite ;
- une dématérialisation de la demande de RSA... En pratique, cela signifie que les allocataires doivent remplir leur formulaire de demande en ligne. Le traitement de celle-ci se faisant ensuite par un instructeur qui finalise le dossier et étudie les éventuels droits connexes.

* La subrogation de l'employeur est le fait qu'en d'absence d'un salarié pour maladie, maternité ou accident du travail, ce dernier peut autoriser l'employeur à percevoir pour son compte les indemnités de maladie versées par la Sécurité sociale. En contrepartie, l'employeur doit maintenir le salaire à hauteur des indemnités reçues.

Mieux prévenir les impayés de pensions alimentaires

L'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires est créée en janvier 2017. Sa gestion est confiée au réseau des CAF et à la MSA, via la caisse Sud Champagne. Cette création permet d'enrichir l'offre « séparation-pension alimentaire » à destination des familles. Elle vise à simplifier les démarches des usagers pour recouvrer leur pension alimentaire non payée, à mieux prévenir les impayés, à offrir un meilleur service – enrichi et davantage spécialisé, en matière de recouvrement – et la possibilité d'une intermédiation financière entre ex-conjoints, afin de prévenir les conflits et les violences à la suite d'une séparation. Le service gratuit et ouvert à tous, offre aux usagers : une démarche simplifiée pour récupérer sa pension alimentaire impayée ; une information en ligne avec une mise à disposition d'un outil d'aide au calcul de pensions alimentaires (www.pension-alimentaire.msa.fr) ; et un accompagnement par des professionnels spécialisés dans cette mission (travailleurs sociaux).



Il est important pour la MSA d'identifier les opportunités d'affiliation face à l'émergence de nouvelles activités agricoles.



Gestion pour compte de tiers et maîtrise des risques

Dans le cadre de la réforme Solvabilité 2 (surnom de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice), dont l'objectif est de mieux adapter les fonds propres exigés des compagnies d'assurance et de réassurance aux risques que celles-ci encourent dans leur activité, les partenaires de la GPCD (gestion pour compte de tiers) se voient imposer de plus grandes exigences par l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), organe de supervision de la banque et de l'assurance. Parmi ces règles, on observe des exigences qui vont au-delà de celles appliquées au service public, par exemple dans le champ de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Applicable dès le 1^{er} janvier 2016, cette réforme continue de générer une attention soutenue dans le domaine de la maîtrise des risques pour tenir le niveau d'exigence réclamé.

Veiller aux droits en matière de travail détaché

Sur le territoire, des salariés sont employés pour des périodes courtes et mis à disposition par des entreprises étrangères dans le cadre du travail détaché. Pour protéger les travailleurs et les employeurs, pour garantir les conditions de sécurité et les droits en matière de couverture sociale, les contrôleurs externes de la MSA veillent au respect de la législation.

Compte tenu des multiples enjeux de ces campagnes de contrôles (en termes de préservation d'une juste et saine concurrence, de respect du « noyau dur » des règles de droit du travail protectrices des salariés et de la validation de leurs droits sociaux), les actions ainsi mises en œuvre par les agents de contrôle MSA sont bien souvent conduites en coopération avec les autres corps de contrôle concernés (inspection du travail notamment).

Le contrôle des situations de fraude au détachement constituant par ailleurs une priorité affichée des pouvoirs publics dans le domaine de la lutte contre le travail illégal, les caisses de MSA se rendent également pleinement disponibles pour participer aux opérations conduites sous l'égide des Codaf (comités opérationnels départementaux anti-fraude).



Documentation réglementaire

En 2017, deux nouveaux portails Essentiel voient le jour sur l'Intranet institutionnel : cotisations et GPCD. Ils ont pour objectif de mettre à disposition des collaborateurs toute la documentation réglementaire nécessaire pour mener à bien leur mission. Ils sont régulièrement mis à jour.

Comprendre et préserver la santé au travail avec Coset-MSA

Afin de mieux cerner les liens entre l'activité professionnelle et la santé, Santé publique France, l'agence chargée de surveiller l'état de santé de la population, lance, en partenariat avec la MSA, une étude à grande échelle sur les risques professionnels, intitulée Coset (cohorte pour la surveillance épidémiologique en lien avec le travail)-MSA. Elle bénéficie du soutien de trois ministères : Solidarité et Santé, Travail, Agriculture et Alimentation. Les données de cette étude vont être recueillies via un questionnaire en ligne auprès des affiliés de la MSA. L'objectif est de constituer un échantillon de 30 000 ressortissants actifs agricoles sur l'ensemble du territoire, non-salariés et salariés, et d'assurer le suivi de cette cohorte pendant une durée minimum de 20 ans. L'étude s'inscrit dans un vaste programme national qui comporte trois objectifs : décrire et surveiller au fil des années l'état de santé des actifs et des retraités ; observer les liens entre les caractéristiques professionnelles, les conditions de travail à risque et la survenue de problèmes de santé (allergies, troubles musculaires et articulaires, maladies cardio-vasculaires, maladies respiratoires, cancers, problèmes de santé mentale, stress...) ; proposer des recommandations, afin de prévenir ces risques pour la santé.

L'analyse statistique des données ainsi rassemblées permettra d'étudier la fréquence d'apparition des problèmes de santé des actifs et des retraités agricoles soumis à des conditions de travail spécifiques (charge physique, travail pénible, poussières, engrais, produits phytosanitaires, bruit...). Les résultats de cette enquête contribueront à faire progresser les connaissances en santé liée au travail et à guider la mise en place d'actions de prévention. Les premiers résultats seront disponibles en 2019.



FOCUS

AGRICULTURE ET CANCER (AGRICAN)

La cohorte Agrican a été lancée en 2005 auprès de salariés et non-salariés agricoles, actifs ou retraités, dans 11 départements couverts par un registre qualifié des cancers. Les objectifs de cette étude sont de déterminer l'état de santé de la population agricole en comparaison à la population générale en termes de cancers, et d'étudier le lien entre les activités professionnelles agricoles et le développement de cancers. Cette étude est pilotée par l'unité cancers & préventions du centre François-Baclesse à Caen et copilotée par la CCMSA, les MSA, le Laboratoire santé au travail environnement de Bordeaux et le réseau Francim des Registres des cancers. Le suivi en termes de santé et d'expositions de la cohorte, composée de 180 000 personnes volontaires à l'inclusion, doit être réalisé pendant une vingtaine d'années pour permettre de faire des analyses pour les cancers les moins fréquents. La comparaison de la mortalité et de l'incidence des cancers à celle de la population générale a renforcé les tendances statistiques observées au niveau international, soit une plus faible mortalité pour les grandes causes de décès avec des risques significativement plus faibles pour les cancers très liés au tabagisme (poumons, vessie, ORL, pancréas) et des risques significativement augmentés pour des cancers hématologiques (myélomes multiples notamment), les cancers de la prostate et les mélanomes cutanés (chez les femmes uniquement). Les premières analyses internes sur le lien entre les expositions professionnelles et le risque de cancer ont débuté pour certaines localisations cancéreuses (poumons, prostate, myélome multiple, tumeurs cérébrales, mélanomes, sein, vessie). Le quatrième avenant 2017-2019 à la convention de recherche et de développement relative à la cohorte Agrican est signé le 22 novembre 2016.



15 000 adhérents

ont participé à l'étude début février 2018, soit 50 % de l'objectif visé, selon les chiffres de Santé publique France.

Prise en charge des pathologies pulmonaires (Repran)

Un réseau national de prise en charge et de recherche sur la pathologie pulmonaire en milieu agricole est en cours de création. Le monde agricole est un secteur à risque de pathologies pulmonaires professionnelles agricoles (Pappa) : asthme, broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), pneumopathies d'hypersensibilité (« poumon du fermier »...), bronchopneumopathies toxiques, infections... Celles-ci concerneraient environ 10 % des actifs agricoles. Depuis 1985, un protocole de recherche/action sur le dépistage des Pappa et l'accompagnement médico-social des patients est mis en place à la MSA de Franche-Comté, couplé à la médecine préventive, coordonné avec le service de pneumologie du CHRU de Besançon et la profession agricole, et en lien avec les médecins libéraux, notamment les généralistes en milieu rural et les spécialistes. Forte de cette longue expérience, la CCMSA met en place un réseau national qui participera à une meilleure prise en charge des Pappa sur l'ensemble du territoire. Ce réseau facilitera l'accompagnement pluridisciplinaire, médical et médico-social, des assurés MSA atteints par ces pathologies. Il favorisera les liens entre le savoir-faire des équipes du CHRU régionaux (pneumologues et spécialistes des pathologies professionnelles) et les services de la santé-sécurité au travail, du contrôle médical et d'action sanitaire et sociale des MSA. La coordination du réseau et l'appui technique seront assurés par l'équipe franc-comtoise. Parallèlement, ce réseau permettra de développer les travaux de recherche sur la connaissance du risque et la prévention primaire, secondaire ou tertiaire des Pappa.

Modernisation de la médecine du travail

À la suite de nouvelles obligations de l'employeur consécutives à la loi de 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, et au décret du 29 août 2017 relatif à la modernisation de la médecine du travail en agriculture, trois types de suivi sont proposés aux salariés selon leur état de santé et leurs expositions professionnelles : un suivi individuel simple (pour les salariés non exposés à des risques particuliers), un suivi individuel adapté (en fonction de l'état de santé des salariés, de leur âge et de leurs conditions du travail), un suivi individuel renforcé (pour les salariés exposés à des risques particuliers). Ce suivi est assuré par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail, composée notamment de médecins du travail, de collaborateurs médecins, d'internes, d'infirmiers qui interviennent sous la responsabilité du médecin du travail qui anime et coordonne cette équipe. Les visites d'information et de prévention, qui se substituent aux visites d'embauche, sont réalisées le plus souvent par l'infirmier. Des visites à la demande sont encore possibles : elles restent à l'initiative du salarié, du médecin traitant, du médecin du travail ou sur demande écrite et motivée de l'employeur pour tout salarié en situation effective de travail. Pour accompagner ce changement, le département de la valorisation des politiques sociales de la CCMSA met au point un dépliant « Modernisation de la santé au travail » à destination des employeurs et des salariés (disponible sur msa.fr et ssa.msa.fr), ainsi qu'une publication dédiée aux seuls employeurs sur msa.fr

Un mémo, destiné aux professionnels de la santé-sécurité au travail et aux élus du réseau est également mis à disposition.



Enquête Sumer

L'enquête de surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer) est réalisée par des médecins du travail volontaires et concerne l'ensemble des services de santé au travail.

Des questionnaires sont administrés pendant les visites médicales. En MSA, entre avril 2016 et juillet 2017, 61 médecins du travail ont interrogé 1 209 salariés parmi 1 665 tirés au sort. L'enquête permet ainsi de décrire près de 300 expositions de toutes natures (psycho-sociales, physiques, biologiques, chimiques, organisationnelles...), ainsi que les dispositifs de prévention mis en place dans les entreprises. Les premiers résultats seront disponibles en 2019. La répétition de ces enquêtes au fil du temps (1994, 2003, 2010, 2017) contribue à évaluer les effets des politiques de prévention et à observer l'émergence de nouveaux risques.



FOCUS

UNE BALANCE DES EFFECTIFS FAVORABLE

Cette réforme de la santé au travail (loi El Khomri) et le décret relatif à la modernisation de la médecine du travail en agriculture ont un impact sur les effectifs en santé-sécurité au travail. La montée en charge de l'évolution des effectifs sur deux ans (2018/2019) se traduit par l'embauche d'environ 40 infirmiers diplômés d'État en santé au travail (Idest) en ETP chaque année pour un effectif cible final en 2019 de 220, et par la baisse de 5 % des effectifs de médecins du travail (18 ETP en 2019).

Mieux intégrer @toutprev dans les pratiques

Destiné à tous les acteurs des services santé-sécurité au travail, l'appli @toutprev a été développé pour prendre en compte les nouvelles attentes en termes de confidentialité des données, traçabilité et besoin d'information. Il s'agit d'une solution bâtie autour de plusieurs modules, utile à toutes les étapes de l'activité des services – de la convocation des adhérents à la gestion des dossiers médicaux ou des actions en milieu de travail. Chaque dossier créé dans cet outil permet de conserver, pour tout travailleur agricole, les informations socio-administratives, médicales et professionnelles nécessaires aux actions de prévention individuelle et collective, enregistrées dans le respect du secret professionnel. Une opportunité pour réaliser le suivi dans le temps des effets sur la santé des expositions professionnelles et des actions menées pour les prévenir, collecter les informations pour une veille sanitaire, favoriser les projets pluridisciplinaires (médecins du travail, infirmiers du travail, conseillers en prévention, assistants).

Déployé dans tout le réseau en 2014, il a connu de nombreuses évolutions et fait l'objet d'un usage inégal. Mais des adaptations fonctionnelles sont régulièrement apportées en fonction des retours du terrain pour optimiser le produit. D'où la volonté, en 2017, de renforcer l'accompagnement à son utilisation.

Six groupes de référents @toutprev interviennent sur un territoire défini (dans chaque groupe : un conseiller en prévention des risques professionnels ou un responsable PRP, un médecin du travail ou un infirmier, un administratif ou un responsable administratif, un médecin du travail chef) pour parfaire les connaissances du personnel déjà en place, assurer la formation initiale des nouveaux arrivants, venir en aide aux caisses dans leur utilisation fonctionnelle et quotidienne du logiciel.

Un accord ad hoc pour les cadres du paysage

C'est une reconnaissance du savoir-faire, de l'adaptabilité aux demandes spécifiques du terrain et de la réactivité de la MSA. En janvier 2017, les partenaires sociaux du paysage s'apprêtent à renouveler l'accord en santé et en prévoyance des cadres et des techniciens/agents de maîtrise (TAM), pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2018. Dans l'appel d'offres, l'une des spécificités demandées pour le risque santé est la mise en place d'un centre de gestion unique pour toute la France. L'accord concerne plus de 20 000 bénéficiaires cadres dont 8 000 ouvrants droit. Agrica, organisme assureur, propose sa candidature avec deux délégués de gestion au choix, dont la MSA d'Alsace. Les partenaires sociaux décident de retenir cette dernière pour le risque santé et



FOCUS

GESTION DE L'AIDE FINANCIÈRE DU PARCOURS DE SORTIE DE PROSTITUTION

Au regard de la reconnaissance de la qualité de gestion MSA et de la diversité des prestations offertes dans le cadre du guichet unique, le ministère des affaires sociales confie depuis 2017 la gestion de l'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle du parcours de sortie de la prostitution (Afis) à la MSA Mayenne Orne Sarthe, avec des premiers dossiers traités depuis le 4^e trimestre 2017.

les 35 MSA pour la prévoyance. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, la MSA d'Alsace est le seul organisme gérant la complémentaire santé des cadres du paysage, chargée d'enregistrer pour cette population les adhésions des entreprises, les affiliations des salariés cadres et des ayants droit, et de réaliser l'appel des cotisations et le paiement des prestations des frais de santé. Elle procède à la reprise de plus de 2 600 entreprises adhérentes communiquées par Agrica et de l'ensemble de la population des cadres et des TAM du paysage connu dans les bases des 35 MSA. Ainsi, les employeurs et les salariés concernés n'ont aucune démarche à effectuer pour bénéficier des nouvelles dispositions de l'accord. La MSA est au rendez-vous pour garantir la continuité des droits. Cette solution inédite illustre la faculté de l'institution à répondre aux demandes particulières, y compris quand celles-ci constituent une remise en cause du guichet unique cher à la MSA, mais demandée par le client.

Délégation pour le recouvrement des cotisations de retraite complémentaire

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Agirc-Arrco délègue à la MSA le recouvrement des cotisations de retraite complémentaire et AGFF pour toute la population de la sphère agricole gérée désormais par trois institutions de retraite complémentaire (IRC) uniquement : Agrica, AG2R La Mondiale et Humanis. Aujourd'hui, avec plus de 180 000 entreprises concernées, l'Agirc-Arrco reconnaît ainsi l'expertise de la MSA en matière de recouvrement des cotisations de retraite complémentaire, acquise depuis les années 1980 pour les non

cadres agricoles. En 2003, la MSA se voit confier la gestion déléguée des populations cadres et de l'association pour la gestion du fonds de financement (AGFF), nouvellement créée. La convention Agirc-Arrco/MSA, signée le 15 février 2017, et à effet du 1^{er} janvier 2017, organise les relations et responsabilités de la CCMSA et des MSA, d'une part, et de l'Agirc-Arrco, d'autre part. Cela concerne :

- les opérations liées à l'adhésion des entreprises et à l'affiliation des salariés en retraite complémentaire ;
- le contrôle et le recouvrement des cotisations déléguées (quel que soit le mode, chiffré ou déclaratif, via la DSN) comprenant également les opérations précontentieuses et contentieuses ;
- le reversement des cotisations encaissées (reversement direct auprès de l'AG2R, Agrica et Humanis) à la transmission de données comptables et financières ;
- la transmission des données techniques nécessaires au report aux comptes des salariés de leurs droits à retraite complémentaire et au suivi de la délégation de gestion ;
- la relation entre les MSA et les entreprises et salariés agricoles pour la mise en œuvre de la gestion déléguée ;
- la maîtrise des risques. Ce nouveau partenariat atteste une nouvelle fois de la confiance accordée à la MSA en matière de recouvrement de cotisations conventionnelles pour la population agricole.



En direct au salon de l'agriculture

Fin 2017, la MSA opte pour l'expérimentation d'un plateau télé sur son stand lors de l'édition 2018 du salon international de l'agriculture. Elle prépare des émissions quotidiennes retransmises en direct sur msatv.fr (le site Internet qui rassemble les vidéos produites par la MSA). Quatre objectifs sont poursuivis : valoriser les actions et les offres du groupe MSA en lien avec le monde agricole, les problématiques rurales et sociales ; mettre en avant l'expertise et la richesse humaine du régime agricole ; susciter l'intérêt des visiteurs du salon avec un dispositif d'animation attractif et l'intérêt en ligne grâce à la retransmission en direct ; positionner la MSA au cœur des enjeux de l'agriculture avec la mise en avant de son réseau de partenaires. Elle diffuse 37 émissions sur six jours pour 2 heures 30 de direct par jour.



73 invités répondent présent pour prendre part à ces émissions dont **20 personnes des MSA, 15 salariés de la CCMSA, 6 administrateurs centraux et 32 personnes extérieures.**



Conversation avec la MSA

C'est l'intitulé de l'une des émissions de ce plateau télé, conçue comme un temps d'échange avec Pascal Cormery, président de la MSA. Il accueille des personnalités issues des sphères agricole, sociale ou politique, et ouvre le débat sur des sujets d'actualité avec Christiane Lambert, présidente de la FNSEA, Michel Prugue, président de Coop de France, Michèle Boudoin, présidente de la fédération nationale ovine, Dominique Bussereau, président de l'assemblée des départements de France, Jean-Baptiste Moreau, député de la Creuse, et Marie-Anne Montchamp, présidente de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

Rencontres parlementaires

Pour ces premières rencontres avec les députés et les sénateurs issus des dernières élections législatives, les 11 et 18 octobre, les représentants des différentes familles politiques sont présents pour échanger avec les dirigeants de la MSA. Ces derniers présentent les spécificités du régime agricole, expriment le positionnement institutionnel sur le PLFSS 2018 et sur les réformes en cours avant d'expliquer les revendications d'extension du périmètre de l'activité. Ensuite, ils répondent aux interrogations et interpellations variées : niveau des retraites agricoles, originalité du concept Marpa, prévention du risque phytosanitaire, lutte contre la désertification médicale... Des rencontres intéressantes qui permettent de clarifier les positionnements de la MSA sur ses nombreux champs d'activité. Les dirigeants des caisses rencontrent également les parlementaires dans leurs circonscriptions qui se montrent plus particulièrement attentifs aux actions de proximité sur les territoires et aux mesures d'accompagnement des salariés et des non-salariés agricoles dans les crises. Dans la majorité des entretiens, les parlementaires sont à l'écoute des préoccupations de la MSA. Ces échanges sont le point de départ de relations entretenues qui débouchent sur des communications de notes ou de données MSA en vue des débats parlementaires ou pour la rédaction d'amendements, ou sur des invitations aux assemblées générales des caisses.

Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Le 13 octobre 2017, la MSA tient sa troisième journée consacrée à la responsabilité sociale, sociétale et environnementale (RSSE), à l'intention des chefs de projet et des agents de direction RSSE. Une rencontre pour faire le point sur la dynamique au sein de l'institution, avec le témoignage de trois caisses (Côtes normandes, Midi-Pyrénées Nord et Nord-Pas de Calais). À l'issue de celle-ci, un document est élaboré tel un guide pour définir et piloter la démarche au sein d'un organisme MSA.

La rencontre est également l'occasion de présenter les premiers résultats tirés de l'outil de reporting interrégime Perl's (plan d'éco responsabilité locale et sociale) ; celui-ci permet de suivre les données du plan cadre de développement durable des organismes de protection sociale.



**65 % d'entre eux
comportent des clauses
environnementales, 26 %
des clauses sociales.**

MOT-CLÉ

Fagerh :

La fédération des associations, groupements et établissements pour la réadaptation des personnes en situation de handicap regroupe 152 établissements et services gérés par 62 organismes. Chaque année, 13 000 personnes sont accueillies pour une orientation, une formation et un accompagnement dans l'une de ses structures. Plus de 200 formations qualifiantes sont proposées dans 14 secteurs d'activité, au sein de centres de réadaptation professionnelle (CRP) ; les personnes handicapées y bénéficient d'un environnement médico-social adapté, en vue de leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle. www.fagerh.fr

Mutualisation des achats

Une feuille de route est établie à partir de 2017 pour les mutualisations d'achats au sein de l'institution, en interrégime ou via l'Ugap (union des groupements d'achats publics). Elle précise les marchés et les domaines concernés ainsi que les options retenues – par exemple, pour les assurances, une enquête approfondie est en cours sur les contrats existants avant une prise de décision du(es) domaine(s) pour le(s)quel(s) un marché pour l'institution sera lancé en 2020 ; pour le mobilier et l'achat de véhicules, le recours unique à l'Ugap est systématique dès 2018...

C'est le département des achats, au sein de la direction de l'entreprise centrale, qui assure le pilotage de cette politique. Il organise des réunions régionales chaque semestre avec les acheteurs des organismes MSA pour en analyser la mise en œuvre et recueillir les propositions d'évolution (43 participants aux réunions régionales du 1^{er} semestre, 47 au 2^e).



337 marchés notifiés en 2017
pour un montant de 151,8 millions
d'euros.

Emploi des personnes en situation de handicap

En 2017, la MSA affiche une progression avec un taux d'emploi direct de 6,91 % (moyenne nationale) contre 6,69 % l'année précédente et un taux d'emploi consolidé de 9,04, contre 8,77 %. Les 39 entreprises MSA ayant atteint au moins le taux de 6 % – imposé par la loi, sous peine de sanctions financières –, aucune contribution n'a été payée à l'Agefiph (association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) pour la troisième année consécutive.

Pour autant, l'effort doit être poursuivi car les résultats se révèlent contrastés dans le réseau, et la part des contrats passés avec le secteur protégé et adapté est en baisse, de même que l'accueil de stagiaires.

Faciliter l'intégration durable dans l'emploi

Le 2 mars 2017 au salon de l'agriculture, la fédération nationale des employeurs MSA (FNEMSA) et la Fagerh (fédération des associations, groupements et établissements pour la réadaptation des personnes en situation de handicap) signent une convention de partenariat d'une durée de quatre ans, renouvelable.

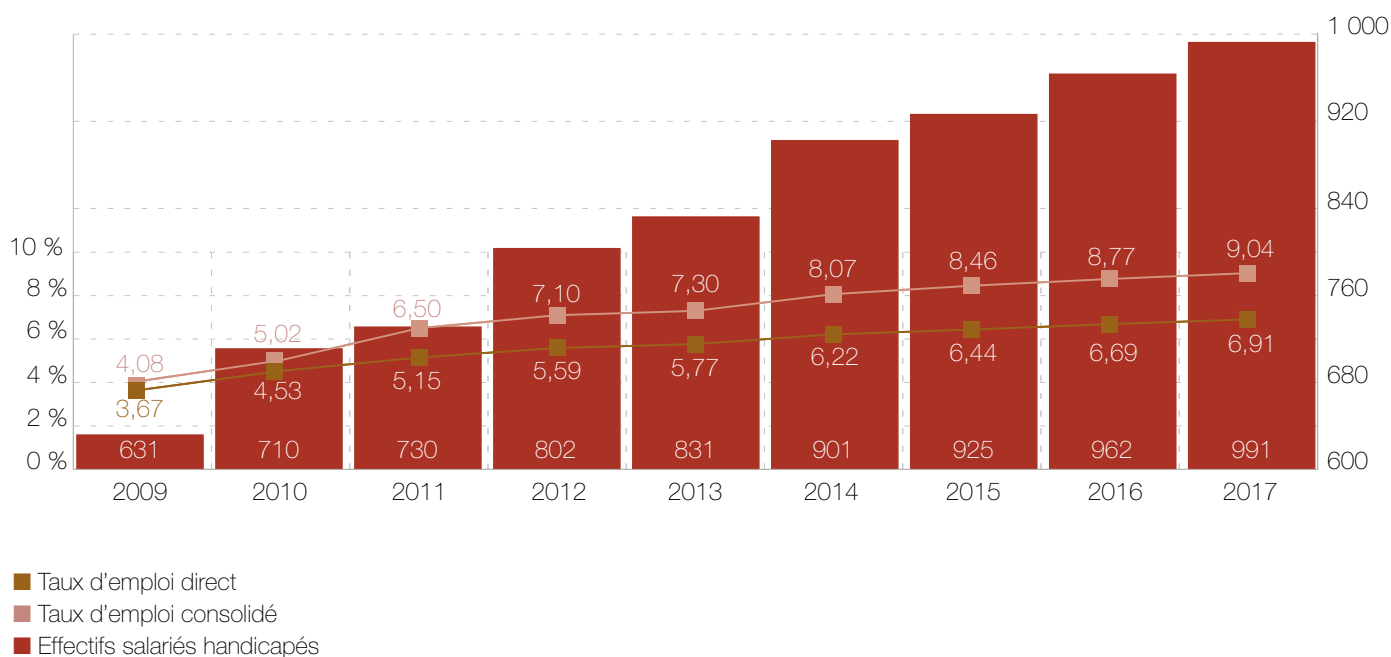
Les deux protagonistes unissent leurs forces afin, d'une part, d'aider les salariés handicapés en poste à la MSA à bénéficier des dispositifs de reconversion dans les centres de réadaptation professionnelle (CRP) et des actions de maintien dans l'emploi de la Fagerh et, d'autre part, de favoriser le recrutement à la MSA des stagiaires accompagnés dans ces CRP – établissements médico-


sociaux, financés par l'assurance maladie, qui ont pour mission d'orienter, former et accompagner des travailleurs handicapés vers et dans l'emploi.

Outre trois axes clés (relais d'information réciproque, mise en relation des réseaux nationaux et de terrain, évaluation des pratiques et d'aide à l'amélioration des dispositifs) la coopération vise à favoriser les expérimentations locales. Deux projets se dessinent : l'organisation d'une formation dédiée, correspondant à des offres d'emplois au sein des organismes de la MSA (technicien de protection sociale, assistant du secteur sanitaire et social...), et l'appui des CRP aux services des ressources humaines des MSA pour réaliser des bilans, formuler des conseils en matière de pré orientation pouvant déboucher sur des parcours en formations qualifiantes.

Pour décliner concrètement le partenariat dans le réseau, six rencontres régionales rassemblent également des représentants de la Fagerh, de la FNEMSA et des MSA en 2017 et début 2018. Sont envisagées : l'organisation d'une commission handicap au sein d'un centre de réadaptation professionnelle (CRP) pour élargir le partage des connaissances ; l'étude de modalités pour travailler en intercaisses, notamment dans le cadre des mutualisations, sur les profils de salariés en alternance qui pourraient être formés et recrutés pour répondre aux besoins de compétences et de renforts à court et moyen terme ; la sensibilisation des équipes MSA par des membres des CRP.

EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP À LA MSA





Information

Numérique

Accompagnement

Qualité FORMATION

INVESTISSEMENT DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES

Pour répondre aux évolutions des usages et aux exigences des pouvoirs publics, la MSA propose une offre digitale complète. Elle-même s'adapte et met en place de nouveaux modes de travail.

NOUVEAU TESA

30 000

entreprises manifestent leur choix, en 2017, de l'utiliser.

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN)

120 000

entreprises passées à la DSN fin 2017.

RESSOURCES HUMAINES

380

collaborateurs bénéficient du télétravail à la CCMSA.

10

gigaoctets d'espace de stockage personnel dans le coffre-fort numérique de chaque salarié.

RELATION DE SERVICE

790

maisons de services au public complètent le maillage territorial des agences MSA.

+ 5%

de visites sur les sites Internet.

Gagner en performance et préserver l'activité

Les pouvoirs publics demandent à la MSA de réaliser des économies et de diminuer ses effectifs de 1 300 ETP dans le cadre de la COG. Pour contribuer à cet effort, les mutualisations de proximité traduisent le choix de gagner en performance pour le régime agricole en préservant la présence de la MSA sur les territoires, et plus largement de l'activité.

Les mutualisations de proximité sont des opérations de transformation d'ampleur au sein du réseau qui consistent à mutualiser certaines activités, principalement de *back office*, entre deux ou trois caisses sans changement pour les adhérents. Ces derniers continuent de contacter directement leur caisse d'affiliation et conservent leurs repères. Les caisses d'affiliation restent les interlocutrices des partenaires du territoire, ce qui garantit une continuité dans les projets en cours et à venir. La construction des projets locaux de mutualisation intègre la volonté politique de conserver une activité de production dans au moins un site par département. Plus généralement, la recherche d'équilibre entre les sites des différentes caisses traduit bien la responsabilité que la MSA entend assumer vis-à-vis de ses adhérents et des territoires. En effet, pour les adhérents, la présence de la MSA c'est bien sûr la proximité d'un accompagnement de terrain, en particulier en cas de coup dur. Pour les territoires, la MSA c'est la permanence de l'accessibilité à des savoir-faire et à des réseaux : les expertises de terrain, l'ingénierie, les réseaux locaux d'entraide et d'alerte (en particulier ses élus) dont dispose la MSA pour développer des projets avec les partenaires, bénéficient souvent à toutes les populations ; ce sont enfin des espaces de créativité et d'innovation pour dépasser souvent la pénurie de moyens. Au-delà, la présence de la MSA, c'est enfin une activité économique qui demeure sur les territoires. Elle se mesure en emplois directs, indirects et induits. Elle contribue notamment à entretenir le dynamisme de certaines villes moyennes. Les élus des collectivités territoriales en sont bien conscients : ils sont reconnaissants à la MSA de ne pas avoir opté pour une centralisation de ses activités et de ses effectifs dans des grandes plateformes régionales.



La présence de la MSA contribue notamment à entretenir le dynamisme de certaines villes moyennes.



Un modèle innovant qui implique des responsabilités

Pour soutenir ces opérations, l'accompagnement institutionnel défini par la CCMMSA mobilise les moyens financiers, techniques et humains en vue de concourir à l'homogénéité du service rendu à l'assuré sur tout le territoire national. Sur le plan financier, l'accord pour l'accompagnement des mutualisations a été agréé et les personnels concernés notamment par un changement de législation peuvent bénéficier des dispositifs d'accompagnement et de formation. Sur le plan des moyens humains, les caisses recrutent en 2017 des personnels temporaires en renfort (CDD) pour réduire les stocks et prendre en charge les dossiers pendant que les salariés titulaires seront en formation. C'est une précaution pour éviter une dégradation de la qualité de service pour laquelle la commission de la stratégie institutionnelle (CSI) se montre très attentive. Sur le plan des outils, la CCMMSA conçoit et met à disposition des kits pour adapter les processus de travail, apporter des supports de formation et des formateurs dédiés afin de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des mutualisations par les caisses.



FOCUS

VITESSE DE RÉALISATION

Au 30 septembre 2017, en moins d'un an, la dynamique d'évolution qui s'est mise en place a conduit les acteurs locaux à réaliser leurs diagnostics, à bâtir leurs projets co-construits de mutualisations de proximité, à en tester la faisabilité, à les présenter aux conseils d'administration, à consulter les instances représentatives du personnel (IRP), à les proposer pour validation au conseil central après examen de la CSI. Seize périmètres territoriaux des mutualisations de proximité sont constitués, par binômes ou trinômes de caisses. Neuf périmètres commencent à concrétiser les mutualisations sur au moins une législation. De nouvelles dynamiques d'équipe se mettent en place : des innovations au service de la performance. Les activités mutualisées concernent essentiellement la production (retraite, cotisations, famille, santé, GPCD...), et dans une moindre mesure les fonctions supports et le pilotage (maîtrise des risques...) ou les activités administratives des services d'action sanitaire et sociale ou du contrôle médical et dentaire. La cible issue de la consolidation des programmes locaux est la mutualisation de 37 % des effectifs éligibles avant la fin de la COG (2020).

MOT-CLÉ

MSAP :

Les maisons de services au public (MSAP) ont pour objectif de proposer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, les MSAP articulent présence humaine et outils numériques.

Un accompagnement au numérique de proximité

En 2015, la CCMSA s'engage avec six grands opérateurs nationaux à participer au développement et à l'amélioration des conditions d'accès des services au public au sein des maisons de services au public (MSAP) : Pôle emploi, La Poste, l'assurance vieillesse, l'assurance maladie, la Cnaf et GRDF. Elles ont pour vocation l'accueil, l'information générale, l'orientation des usagers, la facilitation numérique et administrative. Objectif pour 2020 fixé par le ministre de la Cohésion des territoires : que chaque Français ne se situe pas à plus d'un quart d'heure d'une MSAP. Les MSA s'inscrivent dans la démarche de conventionnement en privilégiant le volet accompagnement au numérique de proximité. Fin décembre 2017, elles sont présentes dans plus de 790 MSAP. Ces dernières constituent un élément complémentaire au maillage territorial assuré par les agences MSA. Elles sont le relais de la politique d'inclusion numérique du régime agricole.

Un guide en ligne en cas de coup dur

Exploitant, employeur ou salarié agricole confrontés à des difficultés peuvent se référer, sur le site Internet de leur MSA, au guide Pass'agri afin de trouver, en cas de coup dur, l'aide et l'accompagnement qui leur correspondent. Lancé en février 2017, il est accessible à tout moment et sur tous les supports numériques (ordinateur, tablette, smartphone...). Pass'agri propose sur un seul écran l'ensemble des aides MSA, pour une vue globale des dispositifs existants. Il oriente ensuite vers des contenus présentant en détail les conditions d'accès à l'aide et les contacts utiles pour en bénéficier. Ce guide est découpé en quatre sections, du plus urgent : l'aide à la trésorerie, au plus structurant : la consolidation ou l'évolution de son projet professionnel.

 En savoir plus : www.msa.fr/lfy/web/msa/pass-agri

Le numérique au cœur des politiques sociales

Le recours de plus en plus prégnant aux outils numériques modifie les formes traditionnelles de la vie sociale ; de nouveaux modes de communication, de collaboration et de solidarité s'instaurent. Pour les explorer, la journée de l'action sanitaire et sociale (ASS), organisée le 1^{er} juin 2017, a pour thème « Les outils numériques au service des politiques d'ASS sur les territoires ruraux ». Cinq thèmes sont abordés : l'exercice de la fonction éducative parentale, les relations collaboratives entre les jeunes, les nouvelles formes de lien social et de solidarité, les relations entre générations et l'inclusion sociale des personnes en risque d'exclusion ou en situation de handicap.

Ils sont illustrés par diverses initiatives locales : une exposition interactive « Promenons-nous dans le Web » sur le bon usage d'Internet et des réseaux sociaux (MSA Alsace) ; le partenariat avec Emmaüs Connect sur l'inclusion numérique des publics fragiles les plus éloignés des services (MSA Nord-Pas de Calais) ; un programme (coup de pouce connexion) pour aider les populations fragiles à s'approprier et à utiliser Internet au quotidien, et prévenir les risques de rupture auxquels elles sont exposées (MSA Ain-Rhône) ; des ateliers numériques intergénérationnels (MSA Gironde) ; un bus proposant aux seniors des séances d'initiation à l'informatique (MSA Gironde) ; des tuteurs – les « Net guides MSA » – formés pour accompagner les personnes éloignées du numérique (MSA Sud Aquitaine).

Nouveau titre emploi service agricole (Tesa)

Il permet de déclarer des embauches et de réaliser des bulletins de salaire. Il est élaboré au plus proche des besoins des utilisateurs dans une démarche de co-construction. Des employeurs, élus de la MSA, sont associés aux différentes phases de conception par le biais de groupes de discussion représentatifs (« focus groups »). L'outil est testé dans trois caisses pilotes (Alpes Vaucluse, Gironde et Marne Ardennes Meuse). Les modules adhésion et gestion des taux sont ouverts sur toutes les MSA début janvier 2018 ; les modules embauche et volet social de façon restrictive et dans une version dégradée. Le nouveau Tesa, service gratuit, est disponible à partir du 1^{er} avril 2018 pour les entreprises qui souhaitent l'utiliser de façon exclusive pour déclarer leurs salariés en CDI et en CDD quelle que soit la durée. Les employeurs en mixité DSN/Tesa, ceux qui ont recours à un contrat particulier (apprentissage, etc.) et les particuliers employeurs doivent continuer à utiliser les déclarations habituelles (ancien Tesa et déclaration trimestrielle des salaires) au 1^{er} semestre 2018.



À ce jour, plus de
21 000
entreprises ont réalisé
leur adhésion.



Guider les utilisateurs

Diverses actions d'information, de sensibilisation et de formation sont déclinées par les MSA dans le cadre de la campagne d'accompagnement de proximité à l'appropriation du nouveau service en ligne : réunions collectives, rendez-vous individuels, campagnes d'appels sortants, présentations lors des commissions employeurs, à l'occasion des rendez-vous installation, dans le cadre des journées de fin de cursus, formations pour tous les administrateurs employeurs de la caisse, réunions de présentation auprès des partenaires, des filières ou des tiers déclarants. Soit une centaine d'actions déjà déployées fin février 2018.



Pour rappel, en 2017,
près de
30 000
entreprises manifestent
leur choix d'utiliser
le nouveau Tesa via
l'enquête en ligne.



Un mini-site, des tutoriels

Ouvert début mars 2018, il permet d'accompagner les employeurs dans la prise en main du nouveau service. Il concentre toutes les informations utiles pour bien démarrer. Il traite les questions récurrentes de premier niveau et permet ainsi de soulager les front offices des caisses. Des tutoriels vidéo « adhésion », « gestion des taux », « embauche » et « volet social et bulletin de salaires » sont mis en ligne. Voir le site : nouveau-tesa.msa.fr

Passage progressif à la DSN (déclaration sociale nominative)

Elle est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2017 pour tous les employeurs. Après un démarrage quelque peu compliqué nécessitant des ajustements avec les principaux acteurs — GIP MDS, éditeurs de logiciels de paie, organismes complémentaires et de sécurité sociale — la CCMSA, l'informatique institutionnelle et les caisses sécurisent le dispositif. Le passage de l'appel chiffré au déclaratif constitue un changement culturel fort, tant pour la MSA que pour les employeurs de main-d'œuvre (complétude et qualité des données DSN, gestion du paiement...). La montée en charge est progressive. Fin 2017, la généralisation est quasi effective puisque plus de 120 000 entreprises sont passées à la DSN, soit 93 % des entreprises concernées.



Un changement de siège social bien accompagné

L'emménagement de la CCMSA dans son nouveau siège à Luminem, le 11 septembre, est un projet ambitieux qui mobilise les équipes en amont. Répondant à des enjeux d'ordre économique, l'acquisition des nouveaux locaux n'en fait pas moins l'objet d'une démarche d'accompagnement au changement. Celui-ci est autant relatif aux évolutions de l'environnement que des modes de travail. Après des travaux de *micro-zoning* (plans d'aménagement de bureaux) — recherche d'un équilibre des surfaces et des implantations entre les directions, en tenant compte des besoins liés aux missions, projets d'installation des postes de travail, élaborés en concertation avec les salariés et répondant aux normes d'aménagement, prise en compte de certaines spécificités liées à des modalités de travail ou à des situations individuelles — la communauté apprenante des collaborateurs identifie trois sujets majeurs : outils collaboratifs et dématérialisation, modes de travail, espaces et environnement de travail (espaces collaboratifs et/ou réservables). En parallèle, d'autres membres de la communauté apprenante se penchent sur les services conviviaux et novateurs à mettre en place à Luminem. Leur réflexion porte sur l'animation de la salle polyvalente, les partenariats avec la salle de sport et d'autres structures voisines, les services de la conciergerie dématérialisée, le choix d'intervenants pour la mise en place d'un service de paniers fruits et légumes et l'installation de ruches... Malgré des contraintes fortes — résiliation du bail aux Mercuriales, retard dans la construction lié aux difficultés de programmation du *micro-zoning*... — l'emploi du temps est respecté. Le nouveau bâtiment, notamment doté d'un restaurant de 240 places assises sur 435 mètres carrés, répond aux exigences de l'employeur et des salariés. La satisfaction est au rendez-vous.



**La communauté apprenante
des collaborateurs identifie trois
sujets majeurs : outils collaboratifs
et dématérialisation, modes de
travail, espaces et environnement
de travail.**



Une évolution des modes de travail

Dans la perspective de son installation à Luminem concomitante notamment avec une extension du télétravail, la CCMSA cherche à faire évoluer les modes de travail en testant de nouveaux outils et de nouvelles pratiques. Elle présente en juin 2017, à l'occasion d'un séminaire des managers, des recommandations et solutions pour faciliter l'exercice collaboratif (gestion de projet, délégation, optimisation des réunions, savoir-vivre au travail).

Par ailleurs, après une première expérimentation en 2016 auprès de 80 salariés, destinée à l'évaluation de différents outils numériques, la CCMSA retient une solution en 2017 et s'attelle à une nouvelle étape – le projet « POC 200 » – réunissant 200 collaborateurs. Objectifs : faire émerger les bonnes pratiques afin d'accompagner la mobilité géographique, améliorer la productivité individuelle et collective, et anticiper le meilleur accompagnement des utilisateurs (formation, support...), ceci dans une perspective de généralisation à la fin 2018.

Un dispositif élargi pour le télétravail

Pour l'employeur comme pour le salarié, le télétravail présente de nombreux avantages : amélioration du bien-être au travail, gain de productivité, plus grande flexibilité des horaires, limitation de l'empreinte carbone... Avant le déménagement de la caisse centrale à Bobigny, les ressources humaines avaient déjà investi le champ du télétravail : 80 salariés concernés sur les deux premières vagues en 2011 et 2013, soit 10 % des effectifs, puis 140 en 2015. Pour compenser l'allongement de certains trajets domicile-entreprise engendrés par le déménagement à Luminem, le dispositif est élargi. Le nouvel accord est agréé par les ministères de tutelle le 14 mars. Les critères de priorité sont les suivants : les salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi des salariés handicapés, ceux dont l'état de santé nécessite un aménagement des conditions de travail sur recommandation du médecin du travail, ceux ayant une personne reconnue handicapée à charge, ceux ayant deux heures de trajet quotidien habituel et plus en transport en commun, ceux ayant 50 ans et plus, et ceux ayant le statut de proche aidant. Au final, et au-delà de ces critères de priorité, la solution bénéficie à 380 collaborateurs, en cycle fixe sur une à deux journées par semaine, ou en annualisation par trimestre.



380
collaborateurs
télétravailleurs.

Formation à distance

Qualité, efficacité, simplicité technique, coûts réduits, disponibilité, souplesse : pour répondre aux besoins des salariés, l'*e-learning* gagne partout du terrain. Une vingtaine de salariés bénéficient de formations à distance en bureautique sur la suite Microsoft office (Word, Excel, Powerpoint et Access) via l'association pour la formation professionnelle continue du personnel de la MSA (Asfosar). Chaque session est composée de modules d'une ou deux heures, au choix. Ils sont tutorés : le stagiaire communique par téléphone avec le formateur. Tous deux sont en ligne sur Internet pour partager la même application bureautique. Le formateur voit toutes les actions du stagiaire sur l'ordinateur. Il peut ainsi prendre la main pour le guider. La formule est systématiquement proposée aux salariés qui recensent un besoin de formation en bureautique. Autres nouveautés expérimentées par les ressources humaines en complément de l'offre présentielle : le *e-learning* pour les cours d'anglais, d'une part, et le « 3 h chrono », d'autre part. La première heure permet de découvrir la méthode au travers de vidéos puis de commencer à construire avec le groupe. La deuxième est dédiée à la mise en pratique individuelle avec l'aide du consultant par assistance téléphonique. Dans la dernière, les participants restituent leurs travaux et consolident en groupe leurs nouvelles compétences. Il en est ainsi pour réaliser sa carte mentale, construire son *pitch* commercial, gérer son travail de fond avec efficacité ou convaincre en une minute, par exemple.

MOT-CLÉ

E-learning :

La formation en ligne, ou e-learning, recouvre l'ensemble des moyens d'apprentissage effectués à distance par des ressources associant l'informatique et les télécommunications.

Le coffre-fort numérique

L'installation dans des espaces de travail et de stockage plus réduits, à Luminem, accélère la dématérialisation. Les ressources humaines centrales mettent en place les coffres-forts des salariés : un service d'archivage personnel en ligne et gratuit mis à disposition par l'employeur. Chaque salarié dispose d'un espace personnel de 10 Go qui peut contenir tous types de documents administratifs ou privés, pour être conservés, consultés, imprimés, téléchargés et classés. Chaque mois, les salariés qui ont activé leur coffre-fort retrouvent en ligne leur bulletin de salaire numérique. Ce document est certifié électroniquement et possède la même valeur légale que son équivalent papier. Gain de temps, efficacité, environnement... les avantages du coffre-fort numérique pour le salarié et l'employeur sont incontestables. En cas de départ de la CCMSA, chaque salarié le conserve. De même, en cas de rupture de contrat entre la CCMSA et la société qui gère le coffre-fort, le salarié conserve son accès et peut continuer à utiliser ses fonctionnalités.



50 000

Chacun peut classer jusqu'à 50 000 documents personnels sur les 10 Go d'espace de stockage disponible sur son coffre-fort. Un système de partage de documents permet de mettre à disposition des fichiers tout en gardant la main dessus.



50 ans

Les bulletins de salaire sont certifiés originaux et archivés pendant 50 ans dans les centres sécurisés de la Caisse des dépôts et consignations.



Le digital au service des RH

Au-delà du coffre-fort numérique, le département des ressources humaines investit dans une plateforme de services digitaux permettant de faciliter les tâches liées à la gestion des salariés. Parmi eux, la dématérialisation des dossiers du personnel. Autre nouveau service en développement : la signature électronique, très pratique, notamment pour faire signer les contrats et les avenants.

« Portraits de territoires »

Un site spécifiquement dédié à la diffusion des productions statistiques de la MSA ouvre en 2017. Il propose des entrées par thématiques (démographie agricole, financement et cotisations, emploi agricole et revenu, santé, retraite...) ou par type de publication (tableaux de bord, études et synthèses, notes de conjoncture...). Il offre également un accès à GéoMSA, outil de cartographie dynamique. Son maillage géographique s'étend de la commune à la région, en passant par les territoires couverts par les 35 caisses de MSA. Sa mission : permettre à l'internaute d'accéder, au niveau régional ou local, à des données statistiques pointues. Domaines privilégiés : cotisations, emploi, maladie, accidents du travail/maladies professionnelles, retraite, famille.

 En savoir plus : statistiques.msa.fr

Les sites MSA font peau neuve

Le 7 novembre, ils évoluent pour un meilleur confort d'utilisation. Des pages moins chargées, un moteur de recherche intégré à la navigation dans la partie publique et une présentation plus claire de Mon espace privé (espace sécurisé qui permet de consulter son dossier personnel à tout moment – paiements, téléchargement d'attestations, déclarations en ligne...). La nouvelle version prend en compte les habitudes de navigation des internautes. Elle est conçue pour convenir aux différents écrans : ordinateur, tablette et smartphone, avec des contenus redimensionnables, un menu adapté pour le téléphone mobile, des boutons cliquables...

 En savoir plus : www.msa.fr



La nouvelle version est conçue pour convenir aux différents écrans : ordinateur, tablette et smartphone.



Les services Internet MSA	2017	évolution 2017/2016
Sites Internet – visites	38 306 970	+ 5 %
Sites Internet – pages vues	82 496 823	+ 6 %
Mon espace privé – nombre d'inscrits	2 008 977	+ 8 %
Mon espace privé – connexions	16 338 958	+ 2 %
Mon espace privé – démarches effectuées	30 227 396	+ 16 %
Application mobile Ma MSA et moi – téléchargements	144 800	+ 45 %

Un portail numérique des droits sociaux

Le portail numérique des droits sociaux (PNDS) est lancé le 23 mars 2017. Développé par l'informatique institutionnelle de la MSA pour le compte de l'État et des autres régimes, il permet à tout citoyen de consulter ses droits en santé, retraite, famille, chômage, logement et solidarité et de simuler les prestations sociales auxquelles il pourrait prétendre. Dans un contexte d'évolution des structures de l'État en matière d'accompagnement de la politique de transformation numérique, la place du PNDS comme une brique de la future stratégie numérique de

la sécurité sociale et de la cohésion sociale, et donc le rôle de la MSA, sont réaffirmés. Ainsi, cette dernière travaille sur les évolutions d'une deuxième version du site, avec entre autres, un enrichissement des bulles métiers logement, santé et retraite, une création d'un nouveau service qui présente aux salariés les informations déclarées en DSN par leurs employeurs, une amélioration de la gestion en santé des polyactifs, de la contextualisation des pages métiers, un ajout de formulaires de contact et d'avis, une refonte de la page d'accueil, etc.

 En savoir plus : www.mesdroitssociaux.gouv.fr

Présence éducative sur Internet avec les Promeneurs du Net

Le 21 novembre, réunis pour la première fois en séance commune à la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), les commissions « action sociale » de la Cnaf et de la CCMSA décident de contribuer ensemble à la promotion des dispositifs en faveur des jeunes sur des projets de territoire dans les domaines qui les motivent, tels que la citoyenneté, la culture ou encore la prévention.

Elles s'engagent également au développement des Promeneurs du Net, un dispositif innovant qui permet d'assurer une présence éducative sur les réseaux sociaux et d'aller au-devant des jeunes qui ne fréquentent pas les espaces qui leur sont dédiés.

Le Promeneur du Net est un professionnel, éducateur ou animateur (exerçant dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs...), qui entre en relation avec les jeunes sur Internet, afin d'être au plus près de leurs préoccupations, mieux cibler leurs besoins et adapter ses propositions en prenant appui sur un média qui leur est familier. Il écoute, conseille, soutient le montage et la réalisation de projets initiés par les jeunes.

 En savoir plus : www.promeneursdunet.fr




Memo santé enfant

Face aux évolutions des usages et des attentes des adhérents, la MSA s'inscrit bien entendu dans l'extension de son offre digitale. En 2017, elle peaufine notamment le Memo santé enfant, service d'accompagnement prévention en ligne, gratuit, sécurisé et personnalisé, disponible 24h sur 24 depuis un ordinateur, un *smartphone* ou une tablette. Accessible avant la fin de l'année 2018, il est pensé pour aider les parents sur l'organisation et le suivi de la santé de leur enfant (fonction d'aide-mémoire pour les rendez-vous santé, avec des notifications individualisées) et sur le suivi prévention grâce à des fiches pratiques et des conseils certifiés. Le service inclut un accompagnement à la connexion, avec une assistance humaine et individualisée.



**Un dispositif innovant
qui permet d'assurer
une présence éducative
sur les réseaux sociaux
et d'aller au-devant
des jeunes.**





Partage

Expertise

Ouverture

Tunisie

St-Barthélemy

AU-DELÀ DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

À l'outre-mer et à l'international, l'expertise de la MSA est sollicitée dans ses divers domaines de compétence : gestion de la couverture sociale, formation, relation de service...

COOPÉRATION EN TUNISIE

27

experts CCMSA et MSA et 5 experts externes sont mobilisés pour les échanges en 2017.

2,5 millions

d'assurés sociaux actifs et 550 000 pensionnés de la caisse nationale de Sécurité sociale de Tunisie.

CONFÉRENCE INTERAFRICAINNE DE PRÉVOYANCE SOCIALE

16

États membres.

25

ans d'existence.

COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER DE SAINT-BARTHÉLEMY

1 000

employeurs dont 15 entreprises de plus de 50 salariés.

Formation à la communication à Libreville

Dans le cadre du partenariat avec la conférence interafricaine de prévoyance sociale (Cipres) est organisé, en novembre à Libreville, au Gabon, un séminaire de formation sur la communication interne et externe dans un organisme de prévoyance sociale. Une rencontre motivée par la volonté de donner aux organismes membres toutes les clés pour informer et communiquer dans les règles de l'art en direction des employeurs cotisants, des assurés sociaux et du personnel afin d'assurer un service de qualité. Animée par le directrice de la communication de la CCMSA et la directrice adjointe de la MSA des Charentes, la formation alterne enseignements théoriques, ateliers et exercices d'application, et partages d'expérience. Elle regroupe 61 participants venus du Bénin, du Burkina Faso, du Congo, de la République démocratique du Congo, de la Côte-d'Ivoire, de Madagascar, du Mali, du Niger, du Togo, de l'Union des Comores et du Gabon, qui peuvent appréhender et s'approprier les techniques de communication dans leur ensemble (élaboration, enjeux, gestion et évaluation).

La MSA et la Cipres collaborent ensemble dans le cadre d'une convention triennale ; celle-ci a pour objectif la mise en place de séminaires de formation au profit d'inspecteurs de la Cipres, de responsables des ministères de tutelle, d'administrateurs et de personnels encadrants des organismes de prévoyance sociale. Depuis 2011, date de la première convention, les thèmes retenus ont concerné l'audit, la fonction des ressources humaines, le système d'information, l'assurance maladie, la gestion par objectifs et les techniques de communication.



La MSA prouve sa capacité à dépasser ses propres frontières en continuant d'assurer sa présence sur les territoires.



MOT-CLÉ

CNSS :

La caisse nationale de sécurité sociale de Tunisie, créée en 1960, gère les branches famille, recouvrement et vieillesse. Son action est assurée par cinq directions centrales et prolongée par 49 bureaux régionaux, locaux et antennes au service des employeurs et cotisants sur tout le territoire tunisien. Population couverte : 2 500 000 assurés sociaux actifs et 550 000 pensionnés.

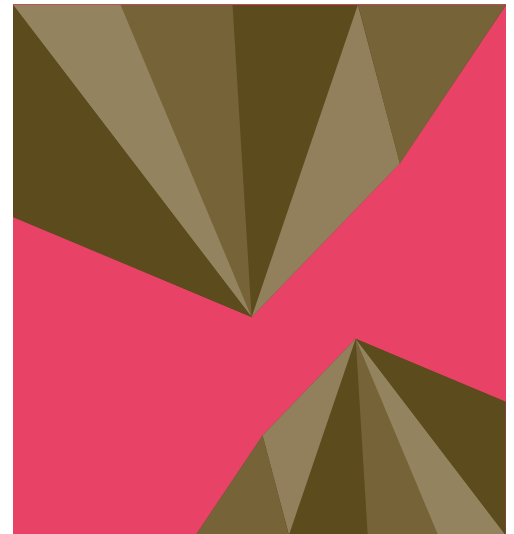
Coopération bilatérale soutenue avec la Tunisie

À la suite d'un jumelage institutionnel (2007-2009) consacré à l'extension de la protection sociale aux populations non couvertes à travers l'appui de la MSA à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), le partenariat se poursuit. Depuis 2009, une coopération technique lie les deux organismes par une convention-cadre régulièrement renouvelée. Elle vise à conforter l'organisation et la gestion de la sécurité sociale du pays. Elle se décline à travers un programme pour accompagner la CNSS dans sa démarche d'amélioration et de développement de différents domaines identifiés comme prioritaires.

En 2017, la coopération concerne trois thèmes : la maîtrise des risques, la communication et la culture de la sécurité sociale, l'administration et la bonne gouvernance.



27 experts CCMSA et MSA et 5 experts externes mobilisés pour la mise en œuvre et le déroulement des échanges en 2017.



Sur le premier, un expert MSA se rend en Tunisie et travaille avec l'équipe de l'audit interne de la CNSS sur les grandes fonctions de la maîtrise des risques.

Le deuxième prévoit la venue de deux experts de la CNSS à la CCMSA, en recherche d'expériences et d'illustrations afin de pouvoir apporter à la société tunisienne la connaissance et l'adhésion aux valeurs et aux principes de la sécurité sociale. Autour notamment des équipes de la direction de la communication et de l'information, avec le témoignage de quelques MSA (Sud Champagne, Midi-Pyrénées Sud et Ardèche Drôme Loire) et l'intervention de partenaires (EN3S, RSI, Ucanss), la délégation peut étudier plusieurs projets de communication déployés au régime agricole. Une mission d'appui, ciblée sur la mise en place d'un plan de communication pour améliorer le recouvrement et sur l'élaboration d'un journal interne, complète les travaux.

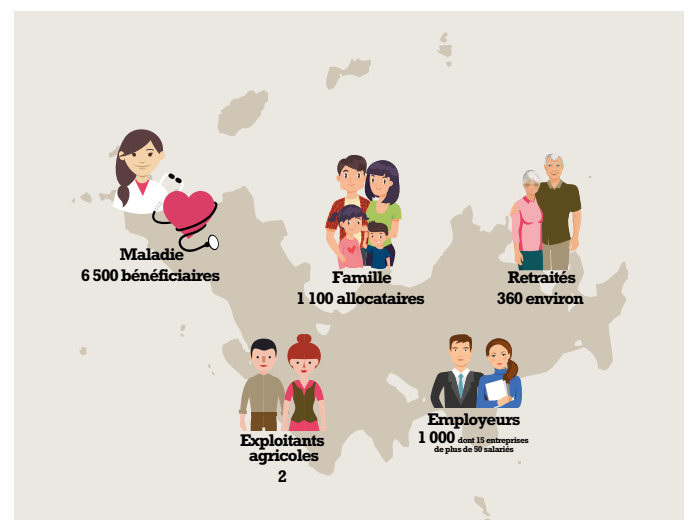
Sur l'administration et la bonne gouvernance, les experts tunisiens appréhendent les enjeux et les objectifs de la relation de service et la façon dont elle est déclinée à la MSA. Ils échangent également sur le pilotage, la convention d'objectifs et de gestion...

Saint-Barthélemy Naissance de la caisse de prévoyance sociale

De nouveau, la MSA prouve sa capacité à dépasser ses propres frontières en continuant d'assurer sa présence sur les territoires. L'article 7 de la loi d'actualisation du droit des outre-mer du 14 octobre 2015 prévoit la création d'une caisse de prévoyance sociale (CPS). Les missions antérieurement assurées par la caisse générale de sécurité sociale (CGSS) et la caisse d'allocations familiales (CAF) de l'île sont confiées au régime agricole. La MSA Poitou (ex-Sèvres-Vienne) est désignée par le directeur général de la CCMSA pour diriger le projet. Le déploiement informatique, adapté aux différentes législations relatives aux régimes d'appar-

tenance des populations, est porté par la direction métiers assurés et relations de services de la CCMSA. Depuis le 1^{er} avril 2017 pour le versement des prestations et depuis le 1^{er} juillet pour le prélèvement des cotisations, la MSA Poitou gère la protection sociale des habitants et des entreprises de Saint-Barthélemy. Elle couvre ainsi l'ensemble des branches de la sécurité sociale : maladie, famille, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles, recouvrement. L'exploitation est assurée par le centre services et informatique du groupe Mutualité sociale agricole et de ses partenaires (Sigmap).

LES POPULATIONS CONCERNÉES



Création

Céline Marie-Zaïm

Conception éditoriale et rédaction

Gildas Bellet, Franck Rozé

Coordination

Emmanuelle Pabolleta, Gildas Bellet, Franck Rozé

Crédits photographiques

Franck Beloncle/CCMSA Image

Réalisation

Delphine Levasseur

Imprimé sur du papier 100 % recyclé

MSA caisse centrale
19, rue de Paris
CS 50070
93013 Bobigny cedex
Tél. : 01 41 63 77 77
www.msa.fr



L'essentiel & plus encore